

Comme un oiseau dans un aquarium

Chronique d'une réquisition

Un **film documentaire**

écrit et réalisé par Thomas Roussillon

co-réalisé avec Joris Lachaise



Façade du logement réquisitionné - le "48" - mars 2009 © Photos de Jean-Louis Verneau

durée : 81 minutes

autoproduction – septembre 2010

"Comme un oiseau dans un aquarium" - novembre 2010

SOMMAIRE

1. Fiche technique du film

2. Avant-propos / *Un an et demi après l'expulsion du "48"*

3. Présentation du projet

- Résumé
- Approche
- Intentions
- Personnages
- Traitement
- Annexes / *articles de presse*

4. Dossier de presse

- Résumé *français / anglais*
- Photos extraites du film
- Bio-filmographie
- CV de l'auteur - réalisateur
- Projections / *articles de presse*



Chambre du "48" - mars 2009

FICHE TECHNIQUE

TITRE : COMME UN OISEAU DANS UN AQUARIUM
GENRE : documentaire
DUREE : 81 minutes

AUTEUR / REALISATEUR : Thomas Roussillon
7, rue labrouste 75015 PARIS
e-mail : thomas.roussillon@free.fr
tel. 06.18.12.86.30

CO-REALISATEUR : Joris Lachaise
27, rue Jean-Pierre Brun
13006 Marseille
e-mail : aquefaque@gmail.com
tel. 06.87.49.48.29

PRODUCTION : autoproduit

TOURNAGE : débuté le 06 avril 2009
terminé en février 2010

MONTAGE : Joris Lachaise et Fabienne Pacher

MIXAGE : François Méreu

SUPPORT DE TOURNAGE : DvCam

SUPPORT DE DIFFUSION : Digital Betacam

FORMAT : 16/9

Film achevé en septembre 2010

أين نسكن؟ أين ننام
نريد مأوى
نريد عنوان لشخصنا
نريد ترجمة لمشاكلنا

Where we live ?
Where we sleep ?
We want to shelter.
We need adresses for asking asylum.

Où allons nous vivre ?
Où allons nous dormir ?
Nous voulons nous mettre à l'abri.
Nous avons besoin d'adresses pour commencer
nos démarches de demandes d'asile.



Demandeur d'asile dormant devant la mairie d'Angers.
Le 24 nov. 2009 © France Culture.

Paris, novembre 2010

En avril 2009, je pars vivre avec des demandeurs d'asile originaires du Soudan et d'Erythrée, des rroms et des jeunes sans-logis, rassemblés dans une maison réquisitionnée (le « 48 »), à Angers. J'ai alors commencé à filmer leur histoire ainsi que leur lutte commune pour la défense de leur droit au logement.

Rue Lionnaise, SDF et demandeurs d'asile ont appris à cohabiter « par solidarité »

Courrier de l'ouest - JEUDI 19 FEVRIER 2009

Un drapeau rouge flotte au 48 rue Lionnaise, dans La Doutre. Sur le mur d'enceinte de ces bâtiments religieux désaffectés, une banderole a été suspendue. En quelques mots, le contexte est posé : « SDF, demandeurs d'asile, même combat ».

Ce dont je n'avais pas conscience en avril 2009, c'est qu'au moment où je tournais mes premières images, une politique de régionalisation de la demande d'asile se mettait en place sur la région Loire-Atlantique.

Concrètement, cela s'est traduit dans un premier temps par une suspension régulière des domiciliations sur la ville d'Angers. Or, un demandeur d'asile non domicilié est un sans papier qui ne peut pas commencer ses démarches légales de demande d'asile. Ainsi, il ne peut pas disposer d'un logement temporaire. Certains demandeurs d'asile que nous avons filmés ont tout d'abord dormi dehors, à la gare d'Angers, fin 2008, puis ont connu plusieurs hébergements d'urgence avant de trouver refuge au « 48 ».

Actuellement, un an après cette histoire, pour ces mêmes raisons, de nouveaux demandeurs d'asile sont encore à la rue, ou réunis dans des logements réquisitionnés par des citoyens, à Bordeaux ou à Nice.

A travers le suivi du parcours de certains habitants du « 48 », « Comme un oiseau dans un aquarium » soulève deux questions sociales d'actualité : il s'agit de la problématique de l'hébergement d'urgence ainsi que la dégradation programmée en cours par l'Etat, du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile.

Alors que le comité de suivi de la loi DALO a appelé à la réquisition des logements vides dans un communiqué le 18 novembre 2009, de nombreuses réquisitions de logements vides fleurissent, en raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Parallèlement, plusieurs administrations d'Etat ont été condamnées à plusieurs reprises par les tribunaux administratifs, ainsi que par le conseil d'Etat en 2009, pour leurs atteintes répétées au droit d'asile.

Six mois après l'expulsion du « 48 », le 23 avril 2009, la situation se complique à Angers.

L'engorgement des dispositifs d'accueil dans le contexte de la régionalisation impose une réalité : l'ouverture de nouveaux lieux pour héberger les primo-arrivants, toujours plus nombreux.

A Calais, le 22 septembre 2009, l'expulsion de la « jungle » est ordonnée.

En novembre 2009, suite à l'expulsion de l'un des trois « squats », environ 20 demandeurs d'asile décident de camper devant la mairie d'Angers, dans l'attente d'une solution d'hébergement d'urgence.

Cette situation attire l'attention de la presse nationale sur un phénomène migratoire que notre gouvernement surveille attentivement depuis l'évacuation de « la jungle » de Calais, en septembre 2009. La ville d'Angers fait ainsi la une de plusieurs médias, sous le titre :

« Angers, un nouveau Sangatte ».



Au moment où nous terminons ce film, en juillet 2010, les trois « squats » encore habités par près de 300 migrants, originaires du Soudan, de l'Erythrée, de la Somalie ou du Kosovo, sont évacués.

Dans ce contexte politique, qui constitue la toile de fond du documentaire, je me suis attaché à donner la parole à ces personnes exilées et déracinées, du moment où elles vivent ensemble dans cette maison réquisitionnée du « 48 », jusqu'au moment où elles obtiennent - où n'obtiennent pas - une solution de relogement.

Revenir aujourd'hui sur le parcours de quelques-uns des habitants du « 48 », c'est porter un regard respectueux sur ces laissés-pour-compte d'une « Europe Forteresse », qui, malgré leurs difficultés, vont être amenés à défendre collectivement leur droit au logement, alors qu'ils sont tous dans l'attente d'une acceptation de leur demande de protection par l'Etat.

A la fin du mois d'octobre 2010, soit un an et demi après l'expulsion du « 48 », Aboubacar, l'un des demandeurs d'asile soudanais très actif au « 48 », reçoit un refus de la Cours nationale du droit d'asile.

Alors que certains rapporteurs à la Cours nationale du droit d'asile sont aujourd'hui en grève pour dénoncer certaines dérives de la politique migratoire actuelle, Aboubacar risque d'être à nouveau expulsé dans les jours qui viennent... Pour aller où ? Il ne le sait pas.

RESUME DU FILM

C'est le début du printemps.

C'est la fin de la trêve hivernale.

L'imminence d'une expulsion guette les habitants d'un ancien orphelinat laissé à l'abandon par les pouvoirs publics depuis seize ans, au 48 de la rue Lionnaise, dans le quartier de la Doutre, à Angers.

Réquisitionnée depuis plus de quatre mois, cette imposante demeure abrite 43 demandeurs d'asile¹ d'origine africaine, 14 rroms² de Roumanie et 7 sans-logis, âgés de 20 à 35 ans.

Les habitants cohabitent. La résistance se construit.

Un ancien orphelinat devient le lieu d'apprentissage d'une vie collective, une école des possibles.

Face à l'absence de propositions de relogement, tant de la part de la mairie que de la préfecture, les « habitants du 48 » s'entraident et s'organisent pour faire entendre publiquement leurs revendications.

Dans ce climat d'incertitude, la maison du 48 est d'abord un refuge, un asile de paix pour des personnes depuis trop longtemps en exil, les uns pour des raisons politiques (demandeurs d'asile) les autres pour des raisons économiques (rroms et sans-logis).

Cette maison devient progressivement un lieu de rassemblement autour d'une lutte politique commune pour la défense de leur droit au logement.

Occuper cette propriété communale revient à revendiquer plus largement la légitimité de la réquisition de tous les logements vides.

C'est un mouvement qui trouve son origine dans la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, pas seulement sur le département du Maine-et-Loire, mais sur toute la France.

Elle s'inscrit de surcroît dans un contexte de crise économique marqué par une aggravation de la précarité des jeunes.

En menant ce combat, chaque communauté étrangère (roumaine, soudanaise, érythréenne) nous amène à prendre conscience d'une situation de non droit et d'insécurité imposée par une politique locale et européenne de gestion des flux migratoires de plus en plus restrictive.

Malgré la solidarité et la détermination de tous les habitants, arrive fatalement le jour de l'expulsion, le 23 avril 2009. Ce dénouement révèle l'incapacité récurrente des pouvoirs locaux à trouver dans l'urgence des solutions adaptées.

C'est le commencement d'un long chemin vers le relogement pour tous les habitants du 48, dont le parcours restera marqué par le souvenir d'une aventure solidaire.

C'est également l'affirmation d'un mouvement de réquisition et de résistance qui n'en est qu'à ses débuts, compte-tenu, non seulement, de l'affluence récente de nouveaux demandeurs d'asile, mais aussi de la mise en place d'une politique de régionalisation de la demande d'asile.

1 Un **demandeur d'asile** est un individu qui recherche une protection en tant que réfugié, même s'il n'a pas été formellement reconnu comme tel.

Ce terme désigne d'ordinaire une personne qui attend encore que les autorités se prononcent sur son statut de réfugié. L'absence de reconnaissance officielle ne diminue pas ses droits à la protection en vertu du droit international relatif aux réfugiés.

Les demandeurs d'asile réunis au 48 sont originaires d'Afrique de l'Est, en provenance du Soudan et d'Erythrée.

2 Venue d'Inde au XI^{ème} siècle, une grande majorité des Rroms s'est implantée dans les Balkans, alors qu'une partie continuait son chemin vers les Carpates et les régions baltes jusqu'au nord de la Russie. La caractéristique principale de ce premier groupe est une bonne conservation de la langue romani et le fait de se reconnaître sous la dénomination de **Rroms**. Une partie des Rroms sont ensuite allés vers les territoires germanophones, en Italie, puis vers la France.

Les Rroms du 48 sont des rroms de Roumanie, originaires de Timisoara.



Boîte aux lettres du 48, rue Lionnaise, montrée du doigt par un habitant, demandeur d'asile.



Deux jeunes sans-logis et un demandeur d'asile, fiers de revendiquer le droit à un logement pour tous.

APPROCHE

Une rencontre décisive avec Pierre-jean

Me tenant régulièrement informé de l'activité militante de soutien aux travailleurs sans papiers, j'ai été attiré par la lecture d'un communiqué de presse des habitants du 48, rue Lionnaise, à Angers, appelant à la mobilisation et à la résistance collective, suite à la prononciation d'une ordonnance d'expulsion à leur encontre en février 2009.

Je décide alors de contacter Pierre-jean, le rédacteur de ce tract par téléphone.



Pierre-jean, "électron libre".

Extraits de la conversation téléphonique avec Pierre-jean

Vendredi 10 avril 2009

_ Je vous appelle parce que j'aimerais savoir quelle est la situation des habitants du 48 ?

_ *Ils sont toujours menacés par une expulsion, il n'y a pas de solution de relogement prévue pour eux ...*

_ Je suis cameraman sur Paris, j'aimerais vous rencontrer et peut-être faire des portraits sous forme de documentaire des personnes vivant au 48.

_ *T'es pas militant ? Et bien ça me changera...*

Tout ce que je peux te dire, c'est qu'il faut venir et qu'à mon avis ce sera pour toi une expérience riche en sensations. Et puis moi, j'aime les gens qui s'inscrivent dans la durée...

Le ton était donné par Pierre-jean. J'ai été séduit par son engagement et par sa répartie.

Je le rencontrais deux jours plus tard et lui demandais alors de m'accompagner au 48.

Pierre-jean, électron libre, militant engagé dans le collectif de soutien aux sans-papiers de Maine-et-loire, me conduit alors au 48. Sur le trajet, il m'explique son point de vue sur la situation actuelle.

Sa philosophie du mouvement est à la fois réfléchie et pragmatique. Des assemblées générales quotidiennes s'organisent pour anticiper les résistances collectives à venir. Seul le rapport de force ne doit pas fléchir à l'approche de l'expulsion. Je mesure alors l'enjeu de cette lutte pour Pierre-jean, qui voue corps et âme à ce combat.

A travers son oeil lucide, je reconnais celui de Dziga Vertov, dans *l'homme à la caméra*. Il s'agit d'un regard agissant et visionnaire. Cette rencontre privilégiée sera à l'origine de mon désir de filmer l'évolution de ce mouvement de réquisition en marche.

Mes premiers pas au 48

Nous sommes dimanche 12 avril 2009, veille du lundi de pâques.

Je traverse les longs couloirs et les grands escaliers recouverts de citations, de graphes ou de mots d'ordre militants.

Au 1er étage, vivent les demandeurs d'asile. Ils sont 43 ; tous en provenance d'Afrique de l'Est. Deux tiers environ sont originaires du Soudan et ont fuit la guerre au Darfour. Le tiers restant est composé d'Érythréens ayant échappé à la dictature militaire de leur pays.

Au 2ème étage, vivent d'un côté, quatorze rroms de roumanie, puis de l'autre côté, une dizaine de jeunes français sans-logis.

Je suis tout de suite invité à déjeuner à la table des roumains qui ont préparé la polenta...

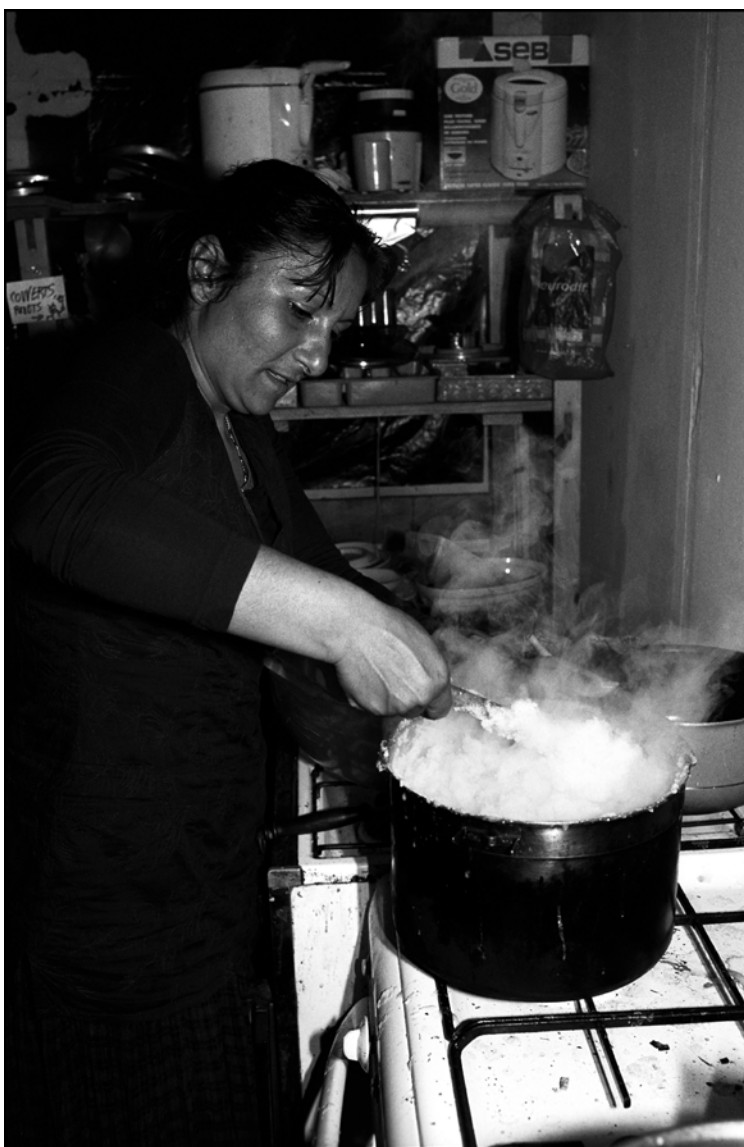
Je ne comprends pas un mot de roumain.

La musique « manele » donne au déjeuner toute sa couleur.

Dans l'après-midi, j'explique mon désir de vivre ici quelques jours avec les habitants.

Je suis alors accueilli dans la chambre de quatre soudanais, demandeurs d'asile.

C'est le début de mon immersion au 48.



Préparation de la polenta par Viorica.

LE LIEU

“Au bon coeur du 48”, l'histoire d'un logement abandonné

L'histoire d'un orphelinat



cour intérieure du 48.

A l'emplacement actuel du 48, rue lionnaise, a été construit, entre 1795 et 1800, l'hôtel d'Ambray, pour le compte d'un riche industriel de l'époque. De part son architecture, cet édifice demeure un bel exemple d'une habitation aristocratique du XVIIIème siècle.

L'édifice est acquis en 1869 par la ville d'Angers pour y établir un orphelinat municipal de jeunes filles, tenu par les soeurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Plus tard, un réfectoire et des dortoirs y sont construits.

Au milieu des années 1960, l'orphelinat prend le nom de Foyer d'Ambray.

Depuis 1993, le lieu reste désaffecté et inoccupé.

De nombreux enfants et adolescents ont donc vécu dans cette bâtisse qui a déjà été, par le passé, le refuge des pupilles de la nation³.

Une maison protectrice qui reprend vie

Ce lieu garde les traces de sa vie précédente.

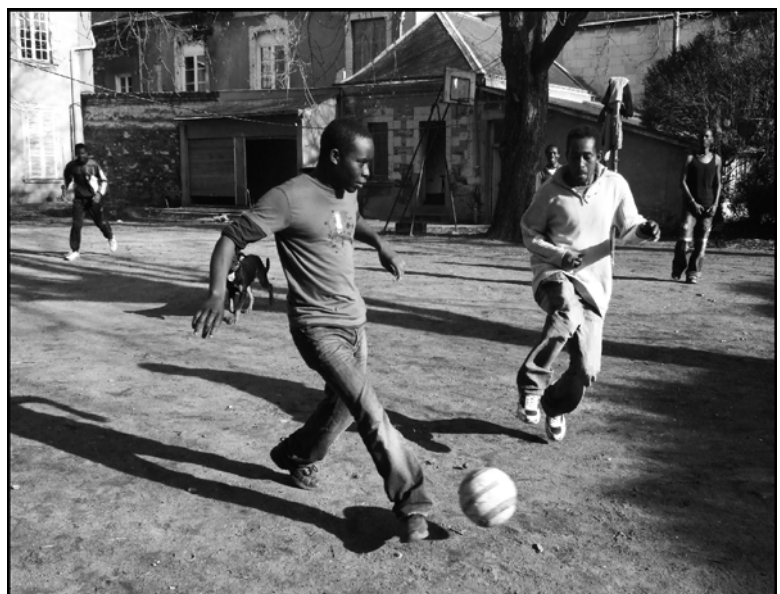
Cette maison contient la mémoire des enfants abandonnés d'hier, ayant trouvés refuge ici, au cours des différentes guerres successives qui ont marqué l'histoire de la France, depuis la guerre de 1870.

En regardant aujourd'hui les habitants du 48 jouer au football dans la cour, on imagine facilement les enfants d'une autre époque, chahutant dans cette grande cour parsemée d'immenses marronniers.

Les tapisseries des murs délabrés, scintillantes sous la lumière du printemps, nous plongent dans une histoire lointaine, et pourtant si présente. C'est le temps de l'exil.

Contraints de fuir la guerre ou la dictature, ces demandeurs d'asile se sont installés ici, en raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence en plein hiver.

Ils cohabitent désormais avec les premiers arrivants, les jeunes sans-logis français. Ils font également connaissance avec les derniers arrivants en date, les rroms.



Partie de football improvisée dans la cour du 48 entre demandeurs d'asile.

³ **Les pupilles de la Nation** sont les enfants des victimes de guerre adoptés par la Nation depuis la loi du 27 juillet 1917. Ils ont droit à la protection et au soutien moral et matériel de l'Etat jusqu'à l'âge de 21 ans

Le mouvement d'apprentissage collectif en train de se construire aujourd'hui à l'intérieur de ces murs, est le prolongement légitime de la vocation initiale et historique de cette grande bâtisse.

La maison du 48 vit une renaissance grâce à cette réquisition. Elle abrite désormais les grands orphelins d'une nouvelle ère, issus d'un exil politique et économique forcé, qui n'ont plus rien à perdre pour défendre leur droit au logement.

Une propriété de la ville d'Angers.

Actuellement, la ville d'Angers est toujours propriétaire du lieu et de ce patrimoine, ce qui explique pourquoi la mairie s'inquiète de la potentielle augmentation de son nombre d'occupants.

Sous prétexte d'insalubrité, le maire étant, de part sa fonction, responsable de la sécurité des résidents, alerte le préfet dès le mois de février 2009, sur le caractère urgent de la situation.

Dès lors, une ordonnance d'expulsion est alors prononcée à l'encontre des habitants, alors qu'aucune solution de relogement n'est envisagée non seulement pour les roms et les sans domiciles fixes, mais aussi pour la moitié des africains dont la situation relève du droit d'asile⁴.



Halej (à gauche) dans la chambre "la belle au bois dormant"
ou vivent environ 20 demandeurs d'asile soudanais.

4 **L'asile en France** est, selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), « la protection qu'accorde un État d'accueil à un étranger qui ne peut, contre la persécution, bénéficier de celle des autorités de son pays d'origine ». C'est un droit accordé aux personnes à qui est reconnue la qualité de réfugié, le plus souvent, en application de la Convention du 28 juillet 1951, dite "Convention de Genève". Outre les sources de droit international et de droit européen, le **droit d'asile** tire en France sa valeur constitutionnelle du préambule de la Constitution de 1946 (alinéa 4 du préambule) et de la Constitution de 1958 (article 53-12). Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) précise son régime au livre VII, qui résulte de la loi du 10 décembre 2003 modifiant la loi du 25 juillet 1952. Le CESEDA a récemment été modifié par la loi du 20 novembre 2007.

INTENTIONS

Être proche des habitants pour construire un regard choisi,
en réponse à une politique de fermeté subie.

En choisissant de m'immerger dans ce logement réquisitionné, je souhaite filmer la profondeur de l'exil qui habite la vie quotidienne des habitants, ainsi que la naissance d'un mouvement politique.

Une immersion dans l'urgence pour filmer les résidents

Ma première nuit passée au 48, je commence à filmer la vie quotidienne des habitants. La caméra n'est pas toujours acceptée, mais j'essaie de l'utiliser comme un vecteur de rencontre. C'est une approche frontale qui permet à chacun de trouver sa place, tout en respectant du mieux possible le refus des uns et les limites des autres (méfiance, confidentialité de leur situation personnelle, intimité relative à chacune des cultures...)

La difficulté consiste à obtenir rapidement la confiance de quelques habitants sachant que l'imminence d'une expulsion risque d'interrompre ce travail d'approche qui nécessite du temps pour comprendre la singularité du parcours de chacun.

La vie des habitants s'inscrit dans ce destin inéluctable.

Il est désormais urgent de raconter l'histoire de ce lieu et de ses habitants qui se sont retrouvés à occuper cette maison ensemble pour traverser l'hiver.

Le regard de ces résidents est marqué par les profondeurs de l'exil. C'est un exil enraciné dans leur histoire - un exil de nature humanitaire - qu'incarnent ces 43 demandeurs d'asile en quête de paix et de liberté. C'est un exil de nature économique pour ces 14 rroms de Roumanie, en quête d'une vie meilleure dans une Europe qu'ils s'imaginent accueillante. C'est enfin une forme de résistance proche d'un exil politique, qui anime ces jeunes précaires qui rejettent le fonctionnement de notre société, et revendiquent le droit à la réquisition des logements vides.



“Maud à la fenêtre” – chambre de Maud et Cédric au 2ème étage du “48”.

Raconter l'histoire de cette aventure collective, c'est emprunter pour un temps le chemin de l'exil avec les occupants de cette maison. Mais c'est aussi montrer que leur destin reste suspendu à une décision préfectorale.

La vie quotidienne au 48 est marquée par l'incertitude du lendemain

Je découvre tout d'abord le quotidien des demandeurs d'asile.

Celui-ci est rythmé par le suivi des différentes étapes administratives nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'asile politique.

La vie des soudanais et des érythréens s'organise ainsi dans l'attente de l'obtention des différents papiers justifiant le degré d'avancement de leur situation.

Parallèlement à la gestion de leurs dossiers, ils se retrouvent tous les jours au centre ville d'Angers, rue Crimée, au PASS⁵ (Point Accueil Santé Solidarité) pour faire leur toilette et bénéficier d'une collation. Ensuite ils prennent généralement un repas chaud proposé par l'association "aide accueil"⁶, subventionnée par la ville d'Angers.

La vie des roms s'organise autour de deux activités essentielles : la mendicité et les soins médicaux. Ils connaissent déjà leur date d'expulsion et deux d'entre-eux ont même déjà une obligation de quitter le territoire français (OQTF⁷).

Quand aux jeunes précaires français sans-logis, ils sont ici par choix politique autant que par nécessité. Leur quotidien se partage entre militantisme, mendicité, et soirées bien arrosées.

Chaque jour passé dans la maison du 48 est un jour de gagné pour chaque habitant, c'est à dire un moment de sursis et de liberté retrouvée pour des personnes dont la vie quotidienne est organisée en fonction des échéances administratives imposées par les institutions concernées (Préfecture, Espace accueil⁸, PASS).

Je souhaite filmer cette attente, ce moment suspendu hors du temps ou chacun trouve progressivement sa place dans la maison, tout en ayant la conscience de la triste réalité des échéances à venir.

C'est dans l'attente des échéances administratives (papiers, avis d'expulsion) que la vie collective se construit.

La nécessité de la réquisition de la maison du 48 fédère des habitants de cultures et d'origines très éloignées. Malgré le rapprochement difficile des trois communautés, pour des raisons évidentes d'incompréhensions linguistiques, ce qui les relie maintenant dans une même habitation, c'est l'attente d'une reconnaissance ou de propositions meilleures de relogement de la part des pouvoirs publics.

C'est l'attente des demandeurs d'asile d'une régularisation durable, l'attente des roms désireux d'obtenir une couverture sociale, l'attente enfin, de pouvoir obtenir une solution de logement pérenne pour tous les habitants (roms, demandeurs d'asile et jeunes précaires français réunis).

L'urgence pour moi consiste à filmer la vie quotidienne de chaque communauté résidant au 48 car il est évident que l'expulsion viendra briser ce moment d'unité, ou ce qui apparaît comme l'esquisse d'un mouvement collectif en train de se construire.

5 **PASS : Point Accueil Santé solidarité.** Créé et subventionné par la Ville d'Angers depuis 1995, il enregistre le passage de 70 personnes sans-abris en moyenne par matinée.

6 **Objet de l'association "aide accueil"** : Accueil, hébergement (CHRS insertion, logements temporaires). Accompagnement social lié au logement. Maison relais. Activités de préparation à l'insertion. Restauration sociale tous les midis.

7 **OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français.** Deux roms du 48 ont une OQTF, car, bien que ressortissants de l'Union Européenne, ils ne peuvent pas rester sans visa et ni sans conditions de ressources financières suffisantes, plus de trois mois en France.

8 **Espace Accueil** : Structure en charge de recevoir les primo-demandeurs d'asile non domiciliés, isolés, mineurs ou en famille sur le département du Maine et Loire. C'est la seule structure agréementée par la Préfecture pour domicilier les demandeurs d'asile ; la domiciliation étant l'étape première nécessaire au dépôt d'une demande d'asile. C'est une structure, faisant partie de l'association l'abri de la providence, qui gère tous les services d'accueil aux personnes sans domicile fixe sur Angers.

Un regard qui défend la légitimité des revendications politiques des habitants

Parallèlement à cette période d'observation, je participe à la vie collective du lieu, en tant que résident.

Je cherche également à comprendre le fonctionnement du groupe de soutien, lequel apporte une aide quotidienne aux habitants dans leurs démarches administratives. Dans le groupe de soutien, on retrouve des citoyens d'Angers très impliqués au niveau local, notamment sur la question de la régularisation des migrants sans-papiers.



Pochoir figurant dans la cuisine, au-dessus de la gazinière.

Il est indispensable d'expliquer à tous que je partage leur conviction politique et que je souhaite filmer leur implication dans ce mouvement de réquisition.

La première étape de mon immersion consiste à essayer de comprendre le parcours, les choix et les décisions des habitants.

Logeant sur place, je prends part à l'activité militante du groupe (participation aux assemblées générales, collage des affiches, implication dans la gestion collective du lieu et des situations...)

La confiance se gagne alors peu à peu.

C'est au bout d'une semaine de rencontres que certains soudanais et érythréens acceptent de témoigner sur leur parcours.

Le regard du film doit se placer à la hauteur de leur lutte pour le respect de leurs droits.



Première interview de Daniel, demandeur d'asile d'origine érythréenne, dans la cour du "48".

De l'implication militante au choix d'un regard construit à deux.

Dans cette période d'attente et d'engagement, je propose alors à mon ami cadreur Joris Lachaise de venir me seconder dans cette aventure. Il décide alors de venir s'installer ici, une semaine après mon arrivée.

L'impossibilité de filmer seul certains moments clés d'échange et d'organisation entre les habitants, compte-tenu de ma participation à la vie collective du lieu, prive le film de scènes essentielles pour la réalisation de cette chronique.

Le point de vue de Joris

Je suis arrivé comme un touriste dans une ville inconnue.

Angers, son fleuve, ses clochers, sa mairie socialiste. Une ville propre et bon teint, à la conscience nette. Bref, l'archétype même d'une France dite catholique de gauche.

Mais ça, c'est encore l'écorce. La première vision du touriste fraîchement débarqué.

Beaucoup en restent là, se cantonnent à la surface. Même l'habitant, le riverain, peut vivre en touriste dans sa propre ville, sans en voir la réalité, sans en toucher le cœur. Parce qu'il arpente ses rues, longe ses murs et passe devant des portes qu'il ne franchit pas.

Je franchis avec Thomas celle du 48.

En entrant dans la cour, j'ai encore mon sac sur le dos, un large bonhomme au regard tendre me dit : « Prépare-toi à te faire dégager cette semaine. On a l'avis d'expulsion. À partir de maintenant, ce n'est peut-être plus qu'une question d'heures ».

Cet homme qui pose avec une bienveillante ironie sa main sur mon dos, c'est Yves.

De drôles de mots, une façon bien abrupte de m'accueillir dans le lieu. Ce militant me donne d'emblée le ton du 48, celui d'une musique qui a commencé sans moi et qui n'est pas prête de s'achever. Je découvre plus tard que le cœur d'Yves, comme ses idées, est aussi large et ferme que ses épaules.

C'est donc l'urgence, celle d'une guerre qui couve. J'arrive sur un terrain qui oblige à des choix vifs, justes, et rapides. Car à l'intérieur de ces murs, les occupants de ce lieu sont en résistance, dans une situation de qui-vive permanent. Ce qui signifie que pour eux et pour leur mouvement, bien choisir leurs alliés et ne pas être trahi est une question de survie. Thomas a déjà gagné leur confiance, et grâce à cela sans doute, il ne me faudra pas plus d'une journée pour qu'ils me l'accordent à mon tour.

Je suis immédiatement conquis par l'effervescence de cet endroit, par la diversité en même temps que par l'unité de ses habitants, par leur passion, et surtout leur absence de résignation. J'ai alors le sentiment de participer à quelque chose d'inédit, que le vent d'un esprit nouveau souffle à travers ces murs.

Je suis Thomas dans l'idée que c'est en vivant avec ces gens, en nous mettant nous et notre caméra à hauteur de visages, au niveau de leur lutte, que nous pourrions les comprendre, c'est-à-dire apprendre de cet « esprit du 48 » qu'ils ont rendu possible.

Nous décidons dès lors de nous accorder sur une forme et de conjuguer nos attentions. Quand l'un filme, l'autre prévoit ce qui arrive. Utilité d'un dédoublement qui se révélera essentiel, notamment aux jours les plus forts de la tension.

Une prise de conscience politique

Quelques jours avant l'expulsion, je mesure la portée documentaire de notre démarche. Nous devons donner la parole à ces soudanais et à ces érythréens pour qu'ils affirment la légitimité de leur occupation, ainsi que la légitimité de leur parcours, dans un contexte politique de contrôle répressif des flux migratoires en France et en Europe.

“Assurément, la connaissance de la réalité est la condition pour se libérer de toute fausse idéologie. Le besoin de connaître les faits est le souhait d'une conscience politique libre. Mais la même objectivité devient une idéologie réactionnaire, elle élimine l'homme et son expérience intérieure vécue. Le seul reportage des choses tangibles est insuffisant pour les organiser, car il faudra parfois la sensibilité et la force des images du poète pour recréer l'atmosphère insaisissable de la réalité.”

Bela Balazs, in *L'esprit du Cinéma*, 1930, Payot 1977.

Nous poursuivons et affinons à deux un travail de témoignage que j'avais tout d'abord commencé seul en filmant l'histoire de Daniel, demandeur d'asile érythréen, puis de Mzamen, demandeur d'asile soudanais.

Nous recherchons d'abord chez ces demandeurs d'asile, les traces d'un chemin tumultueux ancré dans des réalités indicibles, que l'on évoque progressivement, au fil des jours : l'exil, la guerre, l'absence, la famille, la souffrance psychologique...

L'expulsion serait prévue pour bientôt, selon nos dernières informations. Les jours sont désormais comptés.



Paola scandant des slogans militants suite à l'expulsion du "48", le matin du 23 avril 2009.

Des histoires singulières face à une politique locale, nationale et européenne de gestion des flux migratoires de plus en plus restrictive.

La situation des 43 demandeurs d'asile du 48

Etat d'avancement de leur situation administrative

Quand je m'installe au 48, la plupart des demandeurs d'asile sont domiciliés⁹ et en sont aux premières étapes de leur demande d'asile. Ils doivent tout d'abord se soumettre à l'analyse de leurs empreintes, étape consistant à faire une première sélection des demandeurs. Certains, plus avancés, possèdent déjà une APS¹⁰ (première autorisation de séjour), valable un mois. C'est le cas de Daniel (érythréen), Muzamen, Anour et Halaj (demandeurs d'asile soudanais).

Tous les quatre, à l'image des autres soudanais et érythréens présents au 48, sont dans une période d'écriture de leur histoire pour la constitution de leur dossier, envoyé à l'OFPRA¹¹ (Office français de protection des réfugiés et apatrides), organisme sous la tutelle du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire¹², depuis novembre 2007.

Ils sont aidés dans leur démarche d'écriture, puis dans leur parcours administratif par le groupe de soutien.

La validation de leur demande d'asile s'effectue en dernier lieu par un entretien de trois heures visant à vérifier l'exactitude et la précision des informations données dans leur dossier.

L'OFPRA juge alors la légitimité de la demande d'asile de chacun au regard de la situation politique du pays d'origine et du droit international relevant de la convention de Genève du 28 juillet 1951.

Une fois toutes ces étapes franchies avec succès, le demandeur reçoit une carte de résident valable pour une durée de dix ans renouvelable.

C'est par le suivi de cinq demandeurs d'asile (Muzamen, Anour, Halaj, Aboubacar et Daniel) que nous comprendrons les décalages existants entre le poids de leur vécu et la réalité de leurs attentes.

Nous choisissons de les accompagner et de les filmer lors de leurs déplacements quotidiens à la préfecture ou à l'espace accueil.

Face à la complexité et au contrôle si minutieux de ce parcours administratif de la part des institutions aujourd'hui, je me demande alors pourquoi 43 demandeurs d'asile se retrouvent sans toit dans un logement réquisitionné à Angers, depuis plus de 4 mois.

9 Le demandeur doit pouvoir présenter une **domiciliation** (domiciliation individuelle ou domiciliation postale auprès d'une association agréée auprès de la préfecture).

10 **APS** : autorisation provisoire de séjour. Elle est délivrée dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier complet d'admission au séjour, à la préfecture.

11 L'**OFPRA** (Office français de protection des réfugiés et apatrides) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et administrative, chargé d'assurer l'application des conventions, accords ou arrangements internationaux concernant la protection des réfugiés. Il a été créé le 25 juillet 1952.

12 Le **ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire** a été créé par le décret du 18 mai 2007 (gouvernement Fillon). Ce ministère a été occupé du 18 mai 2007 au 15 janvier 2009 par Brice Hortefeux. Il est actuellement dirigé par Eric Besson.

Une situation dont l'enjeu politique échappe aux pouvoirs locaux.

Il y a plusieurs raisons locales qui peuvent expliquer tout d'abord la situation de ces 43 demandeurs d'asile réunis dans un logement réquisitionné en pleine période de trêve hivernale.

Diminution des places en CADA¹³ (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile)

Si ces 43 demandeurs d'asile se retrouvent sans logement à Angers, c'est que le dispositif d'accueil dans les CADA s'est progressivement retrouvé saturé depuis septembre 2008.

Ainsi, d'après un communiqué de la coordination migrants 49¹⁴, dont la date remonte au 26 mars 2008, la situation actuelle était prévisible :

“En vérité, le problème de mise à la rue de demandeurs d'asile que nous rencontrons aujourd'hui n'est pas lié à un afflux d'étrangers supplémentaire, mais à un démantèlement en cours et programmé du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile isolés en Maine et Loire, qui prévoit dans les trois mois une coupe de 50 % des places disponibles (passant de 130 à 67). Demain, ce sont les familles qui seront à la rue.”

Au même moment, un courrier de France Terre d'asile¹⁵ confirmait à cette association, les causes réelles de la crise. En 2008, une baisse importante des crédits alloués à l'hébergement d'urgence a été présentée par le gouvernement et votée par le parlement :

“Ce qui se passe actuellement en Maine et Loire est l'exacte conséquence de la loi de finances de 2008”.

Il est nécessaire de comprendre que 80 places d'hébergement d'urgence ont été fermées par l'Etat sur le département de Maine-et-Loire en 2008.

En avril 2009, durant notre période d'immersion au 48, la Préfecture sollicite France Terre d'asile pour en rouvrir 10, sans la garantie de leur financement.

L'augmentation du flux des demandeurs d'asile d'environ 20% depuis un an, n'est sans doute pas la seule raison qui explique l'existence du 48, rue Lionnaise, comme souhaite le faire entendre de manière un peu raccourcie, la préfecture de Maine-et-Loire.

Restrictions budgétaires

Cette situation est liée à une mauvaise gestion du financement de ces mesures de logement à long terme par les pouvoirs publics.

Ainsi, 100.000 euros ont été alloués dans l'urgence pour le relogement des demandeurs d'asile ayant occupé la gendarmérie des Ponts-de-Cé, réquisition précédant celle du 48, au mois de novembre 2008.

Cette somme a été prélevée sur le budget de l'hiver prochain ce qui explique que la situation soit à flux tendu entre les pouvoirs politiques locaux au mois d'avril 2009, toujours pendant la période d'occupation du 48, rue Lionnaise.

« C'est un problème d'argent », note le préfet de maine-et-loire, dans le journal du courrier de l'ouest du 27 avril 2009, c'est à dire trois jours après l'expulsion du 48, rue Lionnaise. Puis il ajoute :

« Nous avons en Maine-et-Loire 260 places au centre d'accueil des demandeurs d'asile pour un flux annuel de 460 ! Nous avons besoin d'un crédit de l'ordre d'un million d'euros pour la prise en charge des demandeurs d'asile jusqu'à la fin de cette année. Un million que je n'ai pas. On utilise actuellement des crédits de l'hiver prochain. »

13 Un **CADA** (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) est un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande. Depuis le décret du 3 juillet 2001, c'est juridiquement un centre de réinsertion social (CHRS). Il est financé par l'État au titre de l'aide sociale, le contrôle budgétaire est assuré par la DDASS et la gestion est déléguée à une association ou une entreprise choisie au terme d'une procédure d'appel d'offres.

14 La **Coordination Migrants 49** regroupe plusieurs associations impliquées dans la défense du droit des migrants dans le département du maine et loire (Aptira - Ligue des Droits de l'Homme - St Vincent de Paul - Pastorale des Migrants - Bon Pasteur Emmaüs - Une Famille un Toit - Les Restos du Cœur - REDA - Secours Catholique). Elle est membre de la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile), qui regroupe près de 50 associations partout en France.

15 **France terre d'asile** a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux demandeurs d'asile qui affluent au gré de l'actualité.

Pour Jean-François Fribault, directeur de l'Abri de la Providence¹⁶, le problème n'est pas lié à la seule augmentation du nombre des demandeurs d'asile :

"ils ne représentent que 25% de ceux qui appellent le 115 pour un hébergement" - journal ouest-france du 24 avril 2009.

Jean-François Fribault nous expliquera en effet, que le nombre de jeunes sans-logis est en forte augmentation sur Angers.

L'occupation du 48 rue Lionnaise rend visible les incohérences d'une politique de gestion et de financement des dispositifs d'hébergement d'urgence dont la crise est aujourd'hui nationale. C'est une situation qui est en train de s'aggraver avec la mise en application de la politique de régionalisation de la demande d'asile dans la région Pays de la Loire au moment où nous réalisons ce film.

La régionalisation du traitement de la demande d'asile

En application d'un arrêté du Ministre de l'immigration, en date du 12 mars 2009, le préfet de la Loire-Atlantique est désormais compétent territorialement pour la première phase de traitement des dossiers des primo-demandeurs d'asile domiciliés dans les départements de la région Pays de la Loire.

Le premier accueil des demandeurs d'asile sera donc fait à Nantes (chef lieu de région des Pays de la Loire) à compter du 04 mai 2009, pour nos demandeurs d'asile domiciliés à Angers (chef lieu du Maine et Loire), c'est à dire quelques jours après l'expulsion du 48.

Cela a pour conséquence directe l'engorgement des solutions d'hébergement le temps des premières formalités dans la capitale régionale.

Concrètement, la structure "espace accueil" à Angers suspend provisoirement les domiciliations nécessaires à l'enregistrement de chaque demande d'asile auprès de la préfecture, durant notre séjour au 48, rue Lionnaise, entre le 12 et le 23 avril 2009.

La domiciliation est le premier acte effectué par un demandeur d'asile pour pouvoir commencer ses démarches et prétendre à un logement temporaire. Or, tout primo-demandeur d'asile est en droit d'être domicilié ou de bénéficier d'un certificat d'hébergement, selon la loi.

Un primo-demandeur d'asile non domicilié est considéré comme un clandestin et se retrouve de fait, à la rue. Les domiciliations seront régulièrement suspendues depuis cette période, faute de moyens, de personnels et de places d'hébergement nécessaires pour accueillir tous les primo-demandeurs.

Il ne peut, dans ce contexte, que se multiplier des solutions provisoires de « squat » tant que de vraies solutions pérennes de financement de centres d'hébergement ne sont pas mises en place.

La politique actuelle vise en effet, à régler, au coup par coup, des solutions d'hébergement qui durent simplement le temps de la trêve hivernale.

C'est une solution onéreuse de reloger ponctuellement des personnes à l'hôtel, alors que le problème se reposera de la même manière, l'année suivante. C'est une aberration économique.

Ce n'est pas en refusant la réalité, c'est à dire en refusant de domicilier qui est en droit de l'être, que le problème va être résolu. Au-delà, ce n'est certainement pas en laissant à la rue des demandeurs d'asile que l'on découragera la demande d'asile.



Refus des propositions de relogement proposées par la préfecture au théâtre du quai, le 23 avril 2009.

¹⁶ L'Association l'Abri de la Providence a été fondée à Angers en 1933, pour accueillir les personnes sans domicile fixe. L'association intervient auprès des publics SDF et demandeurs d'asile.

La situation des 14 roms du 48

Ce qui relie la cause des roms à celle des demandeurs d'asile, c'est le chemin de l'exil, qu'il soit de nature économique ou bien politique.

roms et demandeurs d'asile se retrouvent ensemble dans la maison du 48 pour résister collectivement contre une diminution progressive de leurs droits sociaux, au moment où les décisions politiques prises concernant les migrants sont en contradiction avec l'idée d'une Europe sociale, respectueuse de la libre circulation des peuples et des cultures.



Toute la communauté Rom du 48, avec dans l'ordre :
Marian, Viorica, Ovidiu, Lionel, Liviu, Florentina, Florica, Stelian

Origine des roms du 48

Les roms vivaient dans un parc et dormaient dans une voiture quand Paola et Yves (membres du groupe de soutien) leur ont proposé de venir loger au 48, en février 2009.

Ils sont venus "en famille" à 14 pour des raisons économiques en France, essentiellement pour nourrir leurs enfants restés en Roumanie, dans la région de Timisoara.

Ils vivent dans quatre chambres au 2ème étage de la maison. Il est difficile de franchir la barrière de la langue car je ne connais pas le roumain et un seul d'entre-eux, Lionel, parle difficilement l'anglais. Néanmoins nous réaliserons avec eux des entretiens en roumain après l'expulsion du 48 sur les raisons de leur présence en France.

Nous passons du temps avec eux toujours notre caméra à la main, ce qui nous permet de saisir des instants de vie communautaire.

Nos discussions traiteront des discriminations dont ils font l'objet ainsi que des problèmes de santé pour lesquels ils sont venus chercher une aide, ici, en France.

Dans l'attente d'une aide médicale

Ils font des démarches en vain, pour profiter d'une couverture sociale.

Ils ne peuvent non seulement pas bénéficier d'une couverture sociale, mais ils n'ont pas droit de surcroît à l'aide médicale d'Etat (AME¹⁷), ouverte aux personnes en situation irrégulière résidant normalement en France depuis plus de trois mois.

La police les chasse régulièrement des différents emplacements où ils font la manche, quand ils ne sont pas repoussés par les commerçants eux-mêmes.

Trois femmes (Elena, Florentina et Vandana) souhaitent bénéficier d'un implant contraceptif, d'autant plus que deux d'entre-elles ont été enceintes pendant leur séjour en France.

C'est à la fois par nécessité qu'elles bénéficieront de ces soins contraceptifs, mais aussi dans un souci d'économie, car il est difficile pour elles d'accéder à ces services en Roumanie ou dans d'autres pays européens.

Les problèmes medico-sociaux relatifs à ce petit groupe n'est que le simple reflet de la situation préoccupante en matière de santé de toute la communauté des rroms en France.

Des rroms sous le joug des mesures transitoires¹⁸

Il y a entre 300 000 et 400 000 personnes faisant partie de la communauté rroms en France. Certains sont arrivés récemment, motivés par l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union Européenne, comme les habitants du 48.

Seulement voilà, sitôt après l'adhésion de ces deux pays du bloc de l'Est, en mars 2007, l'État français a pris des dispositions spécifiques pour la reconduite des Roumains et des Bulgares : en dessous de trois mois de séjour en France, le droit de circulation et de séjour est limité à certains cas. Au delà, ils doivent justifier de ressources financières et d'une autorisation préalable à l'embauche soumise à conditions.

Les rroms du 48 ont accepté une "aide au retour humanitaire" proposée par l'ANAEM¹⁹ (Aide Nationale d'Accueil aux Etrangers et aux Migrants), et bénéficient à ce titre d'une aide financière individuelle de 300 euros chacun, en contrepartie de leur retour effectif dans leur pays d'origine.

J'apprends qu'à deux reprises, ils n'ont pas pu être renvoyés chez eux car les deux avions successifs qui devaient les rapatrier étaient complets. Ils sont désormais dans l'attente du prochain départ pour la Roumanie. Ne pouvant pas travailler, ils vivent de la mendicité, une mendicité organisée. Ils quitteront finalement Angers le 06 mai 2009.

Nous les suivrons jusqu'à leur départ en avion, de l'aéroport de Roissy.

Une représentante de l'ANAEM leur versera une "aide au retour humanitaire"²⁰ comme prévu, après s'être assurée du contrôle de leur identité et de leur passage en zone d'embarquement.

Il est clair que certains d'entre-eux imaginent déjà leur retour en France.

17 L'aide médicale d'Etat (AME) est principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière et sans ressources résidant en France.

18 Les rroms roumains et bulgares doivent respecter des **mesures transitoires** qui limitent clairement leur accès au droit du travail. Toutes les conditions sont réunies pour décourager les employeurs qui veulent les embaucher légalement, y compris dans les 150 métiers dits « ouverts » aux européens. Les employeurs doivent :

- payer une taxe de près de 900 € à l'ANAEM
- monter un dossier de demande d'autorisation de travail très complexe
- attendre entre 3 et 6 mois la fin de la procédure sans aucune assurance que l'autorisation soit accordée (beaucoup de refus sont encore

opposés sans justification valable)

- proposer un contrat à plein temps rémunéré au SMIC minimum, ce qui exclue les emplois partiels.

19 L'**Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations** (ANAEM) est un établissement public administratif de l'État français. L'agence est chargée, sur l'ensemble du territoire, du service public de l'accueil des étrangers. Elle a été créée suite à la fusion entre l'ancien Office des migrations internationales (OMI, lui-même ancien Office national d'Immigration) et le Service Social d'Accueil des Etrangers (SSAE). En 2009, l'ANAEM devient l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

20 L'**aide au retour humanitaire** concerne les ressortissants de l'Union Européenne et les personnes exclues de l'aide au retour volontaire. Elle représente 300 € par adulte et 100 € par enfant mineur.

Raconter l'histoire du 48 rue Lionnaise, c'est réaliser la chronique sociale d'une réquisition

La question des jeunes sans domicile fixe du 48

Ma volonté première étant non seulement de réaliser des portraits des demandeurs d'asile présents au 48, mais aussi d'arriver à cerner les motivations qui ont amené les roms à venir en France, nous n'aurons donc pas le temps de rencontrer tous les jeunes sans domicile fixe du 48. Parmi eux, il y a une figure "Tatane", qui est le premier à avoir ouvert le lieu. Puis, son ami, Johnattan... Ensuite, un couple qui partira quelques jours après mon arrivée ainsi que plusieurs personnes qui seront de passage. Cette population est difficile à aborder pour diverses raisons (précarité, alcoolisme, errance) ce pourquoi nous centrerons notre film sur le couple de jeunes le plus impliqué (Maud et Cédric), non seulement dans la vie collective du lieu, mais aussi dans le combat politique qu'il représente.

Maud et Cédric, couple militant pour la réquisition de tous les logements vides

Parmi la dizaine de jeunes ayant "squatté" le deuxième étage du 48, je sympathise au bout d'une semaine avec Maud et Cédric, un couple qui a décidé de vivre en "squat", pour des raisons personnelles et politiques.

Ce sont des militants du quotidien, des activistes qui n'en sont pas à leur première réquisition.

Ils n'ont pas ouvert le lieu mais font partie des premiers occupants arrivés à l'automne 2008.

Ce sont eux qui ont accueilli les demandeurs d'asile et qui ont accepté de partager leur étage avec les roms.

Je parle de "squat" entre guillemets, car c'est un terme devenu usuel et pas toujours adapté aux situations des personnes qui l'habitent. Comme Pierre-jean me l'a justement fait remarquer, je préfère utiliser ici le terme de "logement réquisitionné", terme qui permet de ne pas perdre de vue la logique de lutte de la majeure partie des habitants qui ne sont pas là par choix, mais par nécessité.

En revanche, Maud et Cédric revendiquent d'abord le choix de vivre en squat par souci de liberté.

Leur réalité reste précaire puisqu'ils vivent grâce au RMI couple, même s'ils disent ne pas être dans ce logement réquisitionné par besoin.

Maud demeure une jeune femme engagée dans la lutte pour la réquisition de tous les logements vides. Elle est la représentante à ce titre d'une génération qui ne se reconnaît pas dans une société qui ferme les yeux sur l'exclusion et sur des inégalités d'accès aux droits fondamentaux, comme le droit au logement.



Maud et Cédric, lors des manifestations de soutien consécutives à l'expulsion du 48.

C'est par l'intermédiaire de Maud que l'on comprendra dans le film les origines du mouvement en marche au 48, dont le réseau s'est formé à partir d'une première réquisition essentielle, celle de la gendarmerie des ponts de cé, en novembre 2008.

Cette opération "coup de poing" a alors posé les bases d'une solidarité entre sans domiciles fixes et demandeurs d'asile, unis pour revendiquer leur droit au logement.

Le pouvoir de réquisition

Depuis la mise en place de la loi du droit au logement opposable par tous le 5 mars 2007 (loi DALO²¹), la crise du logement reste plus que jamais d'actualité partout dans l'hexagone.

Elle réunit aujourd'hui à travers le 48, des jeunes sans-logis et des migrants, prêts à manifester pour défendre collectivement ce droit fondamental.

Demander la réquisition des logements vides, c'est bousculer le pouvoir politique local et inciter le maire à utiliser son droit de réquisition. En vertu de son pouvoir de police (art. L. 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales), le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune. Cela étant, ce pouvoir ne peut être exercé qu'à titre exceptionnel. Autant dire que très peu d'arrêtés municipaux de réquisition peuvent échapper à la censure du juge.



Manifestation du 25 avril 2009, devant la mairie d'Angers.

L'Etat n'aime pas qu'une autorité décentralisée réquisitionne un de ses biens, et il fera "tout" pour l'en empêcher.

C'est ce qui s'est passé par exemple lorsque le maire a usé de son pouvoir de réquisition de terrains appartenant à l'Etat pour trouver une solution d'hébergement pour les sans-papiers de Cachan en 2005. Le maire s'est finalement fait débouter par le préfet qui s'opposait à cette réquisition.

Dans le cas du 48, il s'agit de montrer dans quelles mesures l'Etat ne se donne pas les moyens d'assurer ses fonctions puisqu'il a le devoir de trouver des solutions d'hébergement à des demandeurs d'asile en règle.

En faisant finalement le choix de l'expulsion, l'Etat, sous la pression de la mairie, ne veut pas prendre le risque de laisser un mouvement collectif se construire, quitte à financer des solutions de relogement onéreuses et aberrantes sur le budget de l'hiver prochain.

C'est en filmant les différents moments de négociations entre les habitants du 48 et les pouvoirs publics après l'expulsion du lieu, que nous prendrons conscience non seulement du manquement de l'Etat à ses devoirs, mais aussi de son incapacité à répondre à une situation qui se répète.

Dans cette perspective, il est intéressant de reconstruire le récit de cette aventure entre le 12 avril 2009 (date de mon arrivée au 48), au mois de juin 2009 (où tous les demandeurs d'asile ont enfin une solution de relogement) sous la forme d'une chronique sociale.

²¹ Ce **droit au logement opposable** génère la possibilité, pour toute personne ne disposant pas d'un appartement ou d'une maison décente et résidant de façon régulière sur le territoire français, d'entamer des poursuites judiciaires contre les pouvoirs publics dans le cas où les démarches entreprises en vue de l'obtention d'un logement social connaîtraient une stagnation anormale. Déclaré responsable par la justice, l'Etat se verrait alors contraint à l'indemnisation du plaignant. Le droit au logement, et par voie de conséquence la mise à disposition d'un immobilier à loyer accessible, devient dès lors une obligation, et non plus un simple objectif pour les collectivités.

Une chronique sociale et politique locale.

Raconter la mémoire des habitants du 48, rue Lionnaise, c'est à la fois suivre le parcours des habitants avant, pendant et après l'expulsion de cette maison, mais c'est aussi filmer l'enchaînement des événements qui ont conduit le groupe de soutien à faire prendre conscience à l'opinion publique des insuffisances d'une politique de la part des pouvoirs publics, concernant le droit au logement et le droit d'asile.

La chronique de la réquisition de la maison du 48, rue Lionnaise, a pour objectif de montrer la force et les limites de l'engagement politique et solidaire des habitants du 48 au regard des autorités publiques locales impliquées dans la question du relogement des migrants et des sans-logis.

La finalité de cette chronique vise à distinguer les responsabilités respectives des acteurs de ce mécanisme cyclique visant au relogement temporaire de ces populations précaires en hôtel, de manière régulière et systématique. Elle sert enfin à montrer l'absurdité d'une politique d'expulsion, qui cherche, d'une part, à décourager la demande d'asile, et, d'autre part, à protéger le droit à la propriété.

« Ce serait étonnant que les squats diminuent en France, estime l'ethnologue *Florence Bouillon*, auteure du livre *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, 2009.

On y recense 1,6 million de logements vacants, c'est un parc disponible et il y a tellement de monde en attente de logements. »

La dimension nationale de cette chronique.

Le 23 avril 2009, les 70 habitants du 48, rue Lionnaise, sont expulsés.

Au cours de cette même matinée, Eric Besson annonce officiellement sa volonté de démanteler "la jungle" de Calais dans laquelle vivent plusieurs centaines de migrants avant la fin de l'année 2009. Une manifestation d'environ 400 migrants s'est tenue à Calais le jour même, revendiquant le droit à l'asile politique.

Face aux difficultés rencontrées par l'Etat pour reloger les habitants du 48, rue Lionnaise, un nouveau squat, le "49.3", a été ouvert à la fin du mois de mai 2009.

Les jeunes sans-logis ont ouvert ce lieu.

Certains rroms, présents au 48, sont également revenus sur Angers, en famille, cette fois-ci, au mois de juin 2009.

En faisant le parallèle entre le démantèlement de la jungle de Calais et l'expulsion du 48, je souhaite montrer que la politique de fermeté revendiquée par Eric Besson se heurte aux conventions internationales de protection des réfugiés. Comment faire respecter ce droit dans un climat de suspicion, de contrôle, pour des personnes qui fuient le plus souvent des pays illégalement pour des raisons politiques, humanitaires ou économiques ? Est-il possible de faire la part entre une émigration dite "illégal" et une émigration dite "légale", sans prendre le temps nécessaire à l'étude de chaque situation ?

La cause des roms du 48, un problème d'actualité de dimension européenne

“Je ne comprends pas alors pourquoi on est rentré dans la communauté européenne, pourquoi ça s'appelle comme ça ?” déclare Marian, quelques jours après l'expulsion du 48.

L'actualité du mois d'avril 2009 est particulièrement chargée en matière d'expulsions de campements de roms. Cela ne fait que confirmer la gravité des discriminations dont ils sont l'objet en ce moment dans toute la France, comme dans toute l'Europe.

Dans un extrait d'un appel commun rédigé lors de la journée internationale du droit des roms, le 8 avril 2009, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) et le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE, font la déclaration suivante :

“La marginalisation et l'exclusion durables des roms constituent un moteur des récents mouvements de migration, qui apparaissent désormais comme l'un des enjeux majeurs en Europe. La déformation de l'image des immigrés roms dans les médias et l'exploitation politique qui en est faite dans certains pays contribuent à la discrimination et aux mauvais traitements que ces derniers subissent. Les roms ayant la nationalité d'un des Etats membres de l'Union Européenne jouissent en principe du droit de circuler et de résider librement à l'intérieur de l'Union.”

En 2008, près de 12.000 personnes, principalement des roms, citoyens européens, ont été déportés d'un pays de l'Union Européenne vers un autre pays, alors même qu'il n'y a pas si longtemps, leurs semblables avaient pu se voir reconnaître en France la qualité de réfugié, en égard aux persécutions qu'ils avaient subies en Roumanie. Mais le champ expérimental ne s'arrête pas là puisque des mesures particulières ont été prises à l'encontre des mineurs roumains présents sur le territoire français. Deux accords signés en 2002 et 2007 entre la France et la Roumanie, permettant de reconduire à la frontière des mineurs isolés roumains, et de les rapatrier sur leur territoire sous couvert de garanties, restent en vigueur : même aux plus jeunes de ses citoyens, l'Union Européenne ne sourit pas comme un espace de liberté.

Les demandeurs d'asile du 48 au coeur d'un durcissement commun des politiques d'asile des pays membres de l'Union Européenne.

Prenant appui sur la “directive retour²²” adoptée par le Parlement européen le 18 juin 2008, le lancement du pacte sur l'immigration et l'asile²³, décidé sous la présidence européenne de la France, en juillet 2008, vise à instaurer un droit d'asile commun au sein de l'Union Européenne.

Officiellement, il vise à protéger les pays membres de “l'espace schengen”, d'une émigration dite “illégal”, tout en se voulant protecteur du droit d'asile. Cette volonté d'harmonisation s'appuie sur des procédures de contrôle qui ont été renforcées depuis 2003.

En septembre 2003, la convention Dublin II²⁴, complétée par la base de données européenne de classement des empreintes digitales des migrants (règlement Eurodac²⁵), permet de repérer

22 La “**directive retour**”. Cette loi prévoit le principe du «retour» de tout clandestin en situation irrégulière vers son pays d'origine, un pays de transit ou un autre pays qu'il a choisi pourvu qu'il y soit admis. Un délai de 7 à 30 jours est prévu pour un «retour volontaire» du sans-papier. Une rétention peut être décidée en cas de «risque de fuite» ou de refus de l'expulsion. La durée maximale est de six mois, mais peut être prolongée jusqu'à 18 mois en cas de «manque de coopération» du sans-papier.

23 **Pacte sur l'immigration et l'asile** : il s'appuie sur le concept d'immigration “choisie” et retient la proposition de la Commission européenne de “carte bleue” visant à faciliter l'arrivée et l'établissement de travailleurs hautement qualifiés. Prenant appui sur la directive “retour” adoptée par le parlement européen le 18 juin 2008, le Pacte appelle à renforcer la coopération entre Etats membres, avec l'organisation de vols de rapatriement conjoints, l'amélioration des accords de réadmission et l'intensification de la lutte contre le trafic d'êtres humains. Pour gagner en efficacité, le dispositif Frontex de contrôle aux frontières sera doté d'un double commandement pour les zones sud et nord de l'Union Européenne. Le Pacte prévoit enfin une procédure d'asile unique pour les Etats membres en 2010.

24 Le **règlement DUBLIN II** a remplacé la Convention Dublin et est entré en vigueur en septembre 2003. Il s'agit d'un mécanisme qui vise à allouer l'examen de chaque demande d'asile à un seul état-membre. Il établit une hiérarchie de critères pour identifier l'état-membre responsable. Le mécanisme mis en place par le règlement Dublin II fonctionne en coordination avec “EURODAC”, une base de données centralisée qui contient les empreintes digitales de tous les individus entrant illégalement ou déposant une demande d'asile sur le territoire de l'Union Européenne.

25 Le système **Eurodac** vise à comparer les empreintes digitales des demandeurs d'asile au sein de l'Union Européenne, dans l'objectif de rendre plus

rapidement les migrants ayant déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays européen. Cette procédure vise à lutter contre l'immigration clandestine ainsi que contre un phénomène appelé « l'asylum shopping », consistant à tenter sa chance dans plusieurs pays européens. Seulement, voilà, face à l'arrivée massive et récente de primo-demandeurs d'asile sur la région, la structure "espace accueil" suspend régulièrement les domiciliations depuis le mois d'avril 2009. Le groupe de soutien fait alors le travail de l'Etat et commence à domicilier qui est en droit de l'être. L'Etat, responsable du suivi du traitement administratif des demandeurs d'asile, n'assume plus ses obligations légales, ce qui lui a déjà valu plusieurs condamnations juridiques²⁶ sur Angers, et dans plusieurs villes de France.

Après une semaine d'immersion au 48, je mesure la complexité de la situation des demandeurs d'asile, dont la précarité actuelle est le résultat du renforcement des mesures restrictives prises au sein de l'Union Européenne depuis plusieurs années.

La convention de Genève de 1951, relative au statut de réfugié est appliquée de façon de plus en plus restrictive (avec une diminution de plus de moitié des demandes d'asile déposées entre 2002 et 2008 dans les Etats membres de l'Union Européenne), voire ignorée : en mai 2009, plusieurs centaines de migrants africains et asiatiques ont été arrêtés par la marine italienne dans leur traversée de la méditerranée, et refoulés vers la Libye sans que leur situation au regard du droit d'asile, n'ait été examinée. Cette évolution éloigne les pays européens des principes posés par les conventions internationales relatives aux droits humains.

L'expulsion des soudanais et érythréens du 48, le 23 avril 2009, à Angers, sans solution pérenne de relogement, sans la possibilité même pour certains d'être domiciliés, est l'illustration même de ce décalage entre un discours et la réalité d'une situation, dont nos personnages sont les représentants. Face à l'évidence du recours à l'exil pour des personnes n'ayant pas d'autre choix possible que celui de la survie, on ne peut que s'interroger sur la finalité de cette construction d'une Europe de l'asile.

Pourtant, cette Europe est chère aux yeux des exilés. Elle représente pour eux la terre de l'espoir. Mzamen la considère comme "le continent de la liberté".

Anour, quant à lui, nous racontera ses tribulations à travers toute la France, en passant notamment par Calais, pour finalement se retrouver à effectuer sa demande d'asile sur Angers, par le plus grand des hasards.

Daniel nous exprimera très simplement la facilité avec laquelle certains réseaux permettent d'arriver sur le continent européen :

"Beaucoup de personnes viennent non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Avant, c'était difficile mais maintenant c'est plus facile de venir. Ceux qui ont l'habitude de venir ont de plus en plus d'expérience, et puis par exemple, pour venir maintenant, il te suffit d'avoir un GPS."

Alors que les demandeurs d'asile du 48, ne sont encore pas tous relogés en CADA, le 07 mai 2009, les députés européens ont voté le "paquet asile", une des premières phases de réajustement du pacte sur l'immigration et l'asile, face à l'inégalité et à la multiplication des injustices que subissent les demandeurs d'asile. Il s'agit en effet de garantir davantage de protection aux demandeurs d'asile (aide juridique, durée de recours, montant de l'allocation, protection sociale accrue) en révisant la directive "accueil" et en modifiant le système "dublin II", ainsi que le règlement eurodac qui lui est affilié.

Serait-ce le début d'une prise de conscience des dangers d'une politique européenne visant à restreindre le champ d'application du droit d'asile ?

efficace le mécanisme "DUBLIN II".

26 Dans une ordonnance du 17 septembre 2009, le **Conseil d'Etat** a considéré que le préfet « doit, aussi longtemps que [l'étranger] est admis à se maintenir sur le territoire en qualité de demandeur d'asile et quelle que soit la procédure d'examen de sa demande, lui assurer, selon ses besoins et ses ressources, des conditions d'accueil comprenant le logement, la nourriture et l'habillement ». Il considère que « lorsque les capacités de logement normalement disponibles sont temporairement épuisées, l'autorité administrative peut recourir à des modalités différentes de celles qui sont prévues, c'est pendant une période raisonnable, aussi courte que possible, et en couvrant les besoins fondamentaux du demandeur d'asile ». Par une ordonnance du 20 octobre 2009, le Conseil d'Etat a considéré que les personnes placées sous procédure Dublin II avaient les mêmes droits.

LES PERSONNAGES

Demandeurs d'asile : Anour, Mzamen, Aboubacar, Halej, Daniel
rroms : Elena, Vandana, Ione
Jeunes précaires français : Maud, Cédric
Groupe de soutien : Paola, Pierre-Jean, Cédric, Yves
Pouvoirs publics : Mr le Maire, Mr le Préfet

Après quelques jours d'immersion, des affinités se sont nouées avec certains habitants au-delà de certaines barrières culturelles ou sociales. Certains ont accepté de nous raconter leur parcours... d'autres n'en ont pas eu le temps.

Il faut distinguer les résidents du lieu, réunis pour la défense de leur situation (demandeurs d'asile, sans domiciles fixes, et rroms), le groupe de soutien, ainsi que les acteurs publics et institutionnels impliqués dans le relogement des habitants suite à l'expulsion.

Toutes ces personnes vont être amenées à se rencontrer, à s'unir et à confronter les réalités de leurs intérêts respectifs, notamment le jour de l'expulsion, le jeudi 23 avril 2009.

Les acteurs principaux ou les habitants du 48

Les demandeurs d'asile

Si notre intention est avant tout de montrer l'organisation collective de personnes unies pour la défense de leur droit au logement, il est néanmoins nécessaire de montrer parallèlement comment les demandeurs d'asile ont laissé les empreintes de leur exil dans cette maison, car ils constituent la plus grosse communauté présente dans ce lieu.

C'est pour cela que, dès mon arrivée, je souhaite d'abord faire des portraits de certains d'entre-eux à l'intérieur des murs protecteurs de cet ancien orphelinat. Ces portraits doivent faire sentir la nature profonde du déchirement qui pousse un être à prendre le chemin de l'exil et à venir demander le statut de réfugié politique en Europe.

Parmi, les 43 demandeurs d'asile présents, nous en avons rencontré cinq, quatre soudanais (Anour, Muzamen, Halej, Aboubacar) puis un érythréen (Daniel).

Anour Yahia Idriss

Anour est né à Kornoya, dans la région du Darfour, au Soudan. Décidé et volontaire, il n'a pas hésité à venir nous parler.

Extrait de l'interview réalisé dans la cour du 48, deux jours avant l'expulsion :

« La première chose qui m'a fait fuir mon pays, c'est la guerre, j'ai vu une guerre au Darfour qui n'a rien épargné, ni le sec, ni le vivant. Et j'ai perdu ma famille. C'est à dire, ma mère et ma petite soeur.

A cause de cela, j'en ai même eu marre de vivre. Donc, je suis devenu quelqu'un de désorienté, c'est à dire, ma tête bouillonnait et tout s'est mélangé au point même d'être fragilisé.

Alors, la première idée qui m'est venue était de quitter mon pays. Vous avez compris ? à cause de la souffrance. »

Anour est arrivé en France en décembre 2008, après avoir traversé la Lybie. Il est d'abord arrivé à Calais car c'est l'une des premières villes dont on lui avait parlé, puis, au vue des difficultés, il s'est décidé à faire sa première demande d'asile politique en France.

C'est en descendant d'un train, dans une gare au hasard, qu'il se retrouve le 25 mars 2009, à Angers. C'est ici qu'il déposera sa première demande d'asile politique.



Anour incarne ici le demandeur d'asile se retrouvant sans logement, dans l'expectative. C'est alors dans ses gestes, dans son attente et à travers son visage silencieux que nous allons saisir ce qui ne peut-être raconté, à savoir la souffrance de l'exil. Nous savons que même si la maison du 48 apporte un apaisement momentané aux réfugiés, les douleurs psychologiques occupent leur esprit quotidiennement et c'est ce que nous voulons réussir à faire sentir par sa présence.

Mzamen Mohammed Liss



Mzamen est né à Amburu. Il habitait à El Fasher, capitale du darfour septentrional, quand il a quitté le Soudan. J'ai été séduit par son humilité, et intrigué par son plâtre au bras droit. Il aura la pudeur de ne pas nous raconter face à la caméra les raisons qui l'ont poussé à se frapper contre un mur, le jour où il a eu enfin des nouvelles de sa famille, restée là-bas.

Extrait de l'interview réalisée dans la cour du 48, deux jours avant l'expulsion :

« le 2 avril dernier, quelqu'un m'a donné une carte téléphonique avec laquelle j'ai contacté une personne qui aurait des nouvelles de ma famille. Cette personne m'a donné des nouvelles de ma mère surtout et malheureusement m'a annoncé que j'avais perdu deux de mes frères. Mais, je n'ai pas pu poser plus de questions pour savoir de quoi ils sont morts et comment car il ne me restait plus d'unités sur la carte téléphonique. »

Mzamen culpabilise en partie d'avoir quitté sa famille. Il n'avait pas prévu de venir en Europe. Au darfour, il a été accusé par les autorités d'appartenir au « Mouvement pour la justice et l'égalité » et d'être complice des rebelles. Il s'est alors débrouillé pour quitter le Darfour, traverser la Lybie et arriver sur "le continent des droits de l'homme", comme il dit. Il se considère aujourd'hui en liberté et c'est la chose la plus importante à ses yeux.

Aboubacar

Aboubacar viendra nous voir la veille de l'expulsion pour nous parler de ses dessins. Nous ne pouvions à ce moment là réaliser une interview sans traducteur et avons décidé de nous entretenir plus tard avec lui, car ses dessins racontaient, à la manière d'un enfant, la tragédie de la traversée en bateau entre la Libye et l'Italie.

« Au milieu de la mer, les vagues étaient d'une grandeur immense... Nous étions 30 personnes à bord et nous avons passé 4 jours en mer. Nous avons traversé une tempête. Deux personnes sont décédées. Nous avons eu très peur. Puis nous avons vu au loin de grands bateaux, et certains parmi nous, nous ont dit que c'était la ville de Marseille, notre destination. »



Nous suivrons Aboubacar après l'expulsion, lors des négociations avec la préfecture. Il deviendra un militant engagé dans les manifestations pour défendre ses droits, au nom de tous ses camarades. Nous le filmerons durant ses relogements successifs en foyer, dans son attente d'une éventuelle place en CADA. Il passera par trois ou quatre lieux d'hébergement avant d'obtenir une solution provisoire de logement au foyer Adoma d'Angers.

Halej



Ce sera l'instant d'une rencontre nocturne. C'est par le dessin qu'Halej décide une nuit de s'exprimer par le biais du crayon. Pour cela, il décide d'attendre que tous les habitants dorment enfin. Sur ses dessins, la guerre du Darfour ; Omar El Bachir à la tête d'un tank. Il ne s'agit plus de cette guerre, il s'agit en réalité de la guerre. Mais la caméra peut-elle en parler, les images peuvent-elles en rendre compte ?

« J'ai dû arrêter l'école à cause de la guerre, puis j'ai quitté mon pays quand la guerre a commencé. J'ai arrêté l'école avant d'entrer à l'université. J'ai 28 ans... »

Ce n'est pas le porte-parole du groupe de soudanais, mais quelqu'un de calme qui prendra le rôle d'interprète, au nom de tous les soudanais, dans les périodes de négociations qui feront suite à l'expulsion. Il aura la franchise de nous expliquer la clarté de ses positions et les limites de son engagement collectif au regard de sa situation personnelle.

Daniel

Daniel est érythréen, il va nous introduire au 48, à travers le récit de son parcours pour arriver à Angers. C'est lui qui fera le lien avec tous les demandeurs d'asile et notamment les quatre soudanais présentés précédemment.

Dans sa chambre, il nous parlera de ses conditions de détention dans la prison d'Asmara, ville située à la frontière du Soudan.

Il incarne l'étudiant qui a fait des hautes études d'ingénieur dans son pays, et qui est contraint de désertier son pays pour ne pas être enrôlé dans les forces armées.

Il sera la voix de tous ses amis érythréens du 48 pour qui il n'est pas évident de parler, compte-tenu du climat de peur et de terreur dans lequel ils ont grandi là-bas.

Un soir, dans sa chambre, Daniel décidera de nous parler des conditions dans lesquelles il a vécu dans sa prison.

« Elle était à 4-5 mètres sous terre. Il faisait très chaud, il n'y avait pas de lumière. Nous étions autorisés à voir la lumière trois fois par jour, pendant 15mn environ. »

Il évoquera alors la nature des conflits militaires et religieux en Erythrée, ainsi que les injustices d'une dictature dont tous ses amis érythréens, présents au 48, ont été victimes.



« Certains érythréens, présents ici ont vécu jusqu'à un an dans ces prisons ! »

Les rroms

Au deuxième étage du 48, habitent les rroms. Il sont plus d'une dizaine quand j'arrive. Ils constituent une grande famille puisque certains sont cousins et qu'ils se connaissent de longue date. Nous les filmerons constamment en groupe, car ils vivent en famille.

C'est à travers les problèmes contraceptifs des femmes que nous montrerons la misère d'une communauté, qui est prête à venir profiter de soins gratuits, ici, en France. Deux femmes se feront avorter pendant leur séjour ici, Vandana et Elena.

Elena, le 04 mai 2009, deux jours avant de rentrer en Roumanie.

« J'ai deux garçons et voudrais bien avoir une fille, mais si j'en fais un, deux, trois, avec quoi je vais les nourrir ? Je vais bosser comme un âne pour gagner 300 000 lei en une journée dans les champs. Mais, moi, je fume et le paquet de cigarettes, c'est 100 000 lei. Il nous reste 200 000 lei, que faire avec ? 1 kg de haricot, c'est 50 ou 60 000 lei, peut-être que ça a augmenté jusqu'à 70 000. Pour un enfant, il faut de la nourriture, des vêtements, des livres pour aller à l'école et nous, on a pas ces moyens là. On adore les enfants, ce sont des âmes humaines et quand tu te fais avorter, c'est comme un crime. Tu crois qu'on ne le regrette pas ça ? Mais on ne peut pas faire autrement... »



Sachant qu'ils ne peuvent pas rester au-delà du 06 mai, nous leur donnerons la parole avant de partir. Tous sont révoltés de la manière dont ils ont été méprisés par les institutions en France. C'est seulement dans les hopitaux qu'ils ont eu le sentiment d'être écoutés.

Les rroms du 48 représentent les exilés économiques du rêve européen.

Les jeunes sans-logis

Le couple Maud et Cécé



« Tout me plaît ici. C'est un lieu de vie autogéré, ça se régule tout seul. »

Leur projet commun ne consiste pas à vivre forcément dans un logement stable à long terme, mais consiste à sillonner les routes d'Europe à bord de leur futur camion aménagé.

Maud débute ses leçons de conduite quand je la rencontre. Elle consacre alors toutes ses économies dans le financement de son permis de conduire.

Militante engagée, Maud est une figure locale, sur Angers, puisqu'elle en est à sa troisième comparution pour refus de soumission au prélèvement ADN consécutif à son interpellation pendant les manifestations contre la mise en place du CPE (contrat première embauche), en 2006.

“Punkiste”, comme l'appellent les rroms du 48, elle revendique la réquisition de tous les logements vides pour les sans-domicile fixe.

La crête bien huilée, elle se rend à chaque fois au tribunal la tête haute, pour défendre ses droits, fière d'être soutenue par un comité de camarades, toujours présent, à la sortie du procès.

Maud est relativement atypique, vis à vis des autres jeunes français sans domicile fixe présents au 48, puisqu'elle a fait des études supérieures de psychologie, et qu'elle possède un regard lucide sur les événements ainsi qu'une présence très affirmée au sein du groupe.

Elle nous amènera à comprendre les racines de ce mouvement à Angers, et sa volonté de partager un lieu avec d'autres communautés dans la nécessité.

Ce sera l'habitante du 48 qui nous racontera comment la cohabitation se passait à l'intérieur du 48, entre jeunes précaires, demandeurs d'asile et rroms.

“Après l'expulsion, je crois que la mairie a voulu casser la solidarité qui s'était créée au 48, et ça a fait l'effet inverse. Quand on s'est rendus compte que les demandeurs d'asile ont eu aussi peur pour nous que nous avons eu peur pour eux, on s'est aperçu qu'il y avait vraiment des liens. Du coup, l'expulsion, ça a mis ça en valeur.”

Le groupe de soutien

Nos quatre personnages secondaires (Paola, Pierre-Jean, Yves et Cédric) constituent le groupe de soutien. Ce sont des personnes que nous retrouverons tout au long du film et qui nous livreront leur vision de ce mouvement en construction. Ils nous offriront successivement leur regard sur l'orientation politique de cette lutte (Pierre-Jean), ou leur regard humaniste sur les conséquences alarmantes de la politique du droit d'asile actuelle (Paola et Yves). Ils ont pour rôle également dans le film, de rappeler l'enjeu des échéances administratives et juridiques auxquelles sont suspendus les habitants du 48 (Cédric).

Paola

Ayant travaillé pour France Terre d'Asile avant que nous nous rencontrions au 48, elle a une bonne connaissance du droit d'asile, du haut de ses 23 ans.

Paola est la personne par laquelle j'ai appris à écouter et à comprendre les demandeurs d'asile. Elle était très présente au 48, rue Lionnaise et y dormait très souvent. Elle connaît la plupart des situations de chacun et les démarches administratives à effectuer. Elle leur apporte une aide informative et logistique indispensable.



“ On peut aussi faire des choix de vie alternatifs, comme réquisitionner les bâtiments vides, ou encore faire les poubelles, car il y a des dérives de surconsommation. Il suffit de faire de la récupération pour ne manquer de rien. Pourquoi il y a des gens qui meurent de faim alors que les poubelles sont pleines ? Pourquoi des gens dorment à la rue alors que des maisons sont vides ? ”

Chaque demandeur d'asile connaît Paola, et chacun sait qu'il peut compter sur elle.

Les demandeurs d'asile savent qu'elle est là pour défendre leurs droits et lui font confiance.

Elle représente parfois symboliquement la maman de tous les primo-arrivants sur Angers.

Pierre-Jean

Lors de son procès pour avoir refusé le prélèvement ADN, suite aux événements concernant la lutte pour la suppression du CPE (contrat première embauche) :

— *Monsieur, vous semblez très impliqué au niveau local, de quelle nature sont vos activités sociales ?*

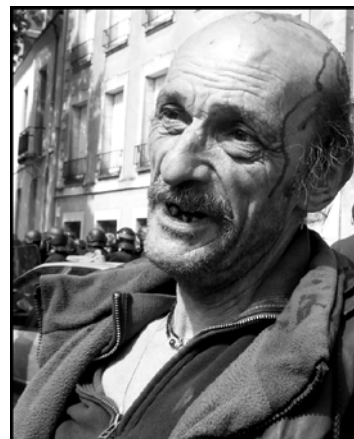
— *Je vous répondrais qu'abolir l'Etat, c'est un travail à temps plein !*

Il barricade, introduit le contexte économique, et incarnera la lutte politique menée au 48. C'est une personne radicale, l'un des soutiens le plus actif qui rédige la quasi-totalité des tracts et des communiqués. Il s'est construit une philosophie et une vision de la lutte collective qui s'appuie sur un rapport de force sans consensus avec les pouvoirs publics. Il nous parlera avec une certaine beauté du mouvement en devenir.

« La mairie voit le danger que l'on représente, la préfecture le voit également... C'est qu'un mouvement de réquisition pourrait déboucher sur des réquisitions sauvages, qui foutraient en l'air le marché de l'immobilier. »

« C'est une réquisition, mais il y a autre chose au-delà de la réquisition. Et ce quelque chose, je crois qu'à partir de maintenant, ce sera très difficile de le faire mourir. Et pour moi, c'est ça l'essentiel. »

« Nous, on est en train de montrer que la lutte est la même pour tous. L'intérêt commun des rroms, des SDF et des demandeurs d'asile, c'est aussi d'avoir un toit, c'est à dire, d'avoir une sérénité relative. »



Sa signature : *“Soyons des électrons libres et de notre union naîtra la bombe atomique sociale”*

Yves

Yves est un militant impliqué dans plusieurs associations sur Angers. Il fait notamment parti du réseau RESF, par le biais duquel il aide activement les primo-arrivants, les personnes sans-papiers ou les personnes en instance d'expulsion.

Chauffeur de bibliobus, il partage son temps entre sa profession et son activité militante.

Il apporte savoir et soutien aux personnes présentes au 48 avec une grande générosité.

Son regard sur la situation nous aidera à comprendre les enjeux de la présence de tous ces demandeurs d'asile au 48.



Cédric



C'est un militant quotidiennement présent. Il gère l'affichage et la logistique du lieu, dont l'aide matérielle est apportée essentiellement par Emmaüs.

C'est par lui que nous serons informés de l'état d'avancement de la situation des habitants vis à vis des pouvoirs publics, pendant la période d'occupation du 48.

Les pouvoirs publics

Le mouvement politique né de l'occupation du 48 veut d'abord poser le problème de la réquisition des logements vides, qui est un problème d'actualité de portée nationale.

Cette question relève de la responsabilité de la Mairie.

Le deuxième problème soulevé par cette réquisition est la non prise en charge des premières étapes d'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Maine-et-Loire, comme dans de nombreux départements dans toute la France, au moment où nous réalisons ce film.

Cette question relève de la responsabilité de l'Etat.

La mairie

Elle est propriétaire du 48 rue Lionnaise et pourrait à ce titre, exiger la réquisition de ce logement, demandée par les occupants.

Officiellement pour des raisons d'insalubrité, elle poussera la Préfecture vers le choix de l'expulsion, prétextant la responsabilité de l'Etat dans le relogement des demandeurs d'asile.

Le maire ira même jusqu'à s'engager dans le suivi du traitement des situations individuelles des personnes présentes au 48, dans une déclaration dans le journal local, la veille de l'expulsion, le mercredi 22 avril 2009.

Le propriétaire de ce lieu aurait-il peur que le mouvement de réquisition du 48 fasse émerger d'autres squats de part et d'autre, étant donné que la ville d'Angers possède de grands logements vacants qui lui ont été cédés par de nombreuses congrégations religieuses ?

La préfecture

C'est la représentante de l'Etat, elle est chargée d'appliquer les lois et de mettre en application la régionalisation de la demande d'asile, dont la mise en place effective débutera le 01 mai 2009.

Pendant toute la période où nous réalisons ce film, la préfecture est en porte à faux avec la loi pour deux raisons : la suspension des domiciliations des demandeurs d'asile ainsi que son incapacité à mettre à disposition des logements provisoires le temps de l'examen de leur situation.

Elle enverra son directeur de cabinet au moment critique de la situation, le jour de l'expulsion, en ne proposant pas des solutions de logement pour tous, mais en incitant certains d'entre-eux à aller dormir dans une structure psychiatrique.

Proposer à des personnes relevant du champ de la persécution, d'habiter dans un centre de santé mental fermé, est inacceptable.

Ce sera tout l'enjeu du rapport de force, qui opposera les demandeurs d'asile à la préfecture, le jour de l'expulsion, le 23 avril 2009.

La DDASS

Placée sous l'autorité du préfet, elle gère le budget alloué par l'Etat, nécessaire au financement des places d'hébergement d'urgence. Ainsi, elle assure le financement des places en CADA pour les demandeurs d'asile. A ce titre, elle est le partenaire incontournable des associations chargées du logement des migrants ou des sans domiciles fixes, comme France Terre d'Asile et L'abri de la Providence, sur le Maine-et-Loire.

Elle se situe ainsi à l'interface entre son donneur d'ordres (la préfecture) et les structures associatives gérant les places en CADA.

Elle deviendra l'une des interlocutrices représentée, mais curieusement discrète lors de la journée de l'expulsion et des discussions animées qui s'en suivirent, sur la place publique, avec le directeur du cabinet du préfet.

Les pouvoirs publics refuseront de nous rencontrer dans le cadre de ce projet documentaire, jugé un peu "trop proche des squatters".

LE TRAITEMENT

Une chronique sociale en trois parties

Faire le récit de cette aventure nous amène à reconstruire le déroulement progressif d'une série d'événements qui débutent par l'occupation du lieu, se précipitent au moment de l'expulsion et se terminent par une période de négociation et d'attente de solutions de relogement.

L'expulsion des habitants, le 23 avril 2009, est l'événement à partir duquel se dessinent trois grands chapitres dans l'histoire commune des demandeurs d'asile, des roms, et des sans-logis.

PARTIE 01/03 – De l'occupation à la résistance

“les habitants du 48” { du 12 au 23 avril }

La période de résidence au 48, que nous avons filmée entre le 12 avril et le 23 avril 2009, est un temps d'attente, pendant lequel nous allons raconter les chemins de l'exil d'Anour, Muzamen, Aboubacar et Daniel. Cette route croisera celle des roms, puis des sans-logis français.

Au chemin de l'exil succédera celui de l'organisation, de la prise de conscience politique et de la résistance collective avant l'expulsion du lieu, le jeudi 23 avril 2009.

PARTIE 02/03 – De l'expulsion au relogement

“les expulsés du 48” { du 23 avril au 06 mai }

La période de négociation et de lutte, déclanchée par l'expulsion, se concentre entre le 23 avril 2009 et le 02 mai 2009. Elle est marquée par une succession d'événements (manifestations, négociations, réunions) visant à obtenir des solutions de relogement pérennes et décentes pour chacun, en fonction de sa situation.

En effet, l'Etat a expulsé tous les habitants sans avoir de solution de relogement pour la moitié des demandeurs d'asile présents au 48. Il va sans dire que, dans ce contexte, la situation des roms et des sans-logis n'est alors qu'une question subalterne.

C'est le temps des revendications collectives, de la répression et des solidarités.

Cette période s'achève par le renvoi des roms dans leur pays, le 06 mai 2009.

Cette date marque symboliquement la fin d'une aventure collective entre les différentes communautés ayant vécu au 48.

PARTIE 03/03 – Du relogement aux nouvelles réquisitions

“les relogés du 48” { du 06 mai au mois de juillet 2010 }

Dans cette période de départ et de relogement, il est difficile pour nous de garder un lien solide avec les exilés. Nous filmerons néanmoins Daniel et Aboubacar, qui nous accorderont un moment privilégié, dans les logements temporaires qu'ils occupent.

Il faudra plus d'un mois pour que 5 demandeurs d'asile obtiennent une place en CADA et que tous obtiennent un logement provisoire après avoir habité dans trois ou quatre lieux différents (hôtels, foyers d'hébergement temporaires...)

A la dispersion des 43 demandeurs d'asile dans plusieurs logements temporaires sur tout le département du maine-et-loire (Angers, Saumur, Cholet), succède l'arrivée de nouveaux primo-demandeurs d'asile.

C'est la continuité logique d'un mouvement prévisible, ancré dans une réalité :

Il faut non seulement trouver un logement aux jeunes sans-logis restés à l'écart des négociations avec les pouvoirs publics, mais aussi répondre à une nouvelle arrivée de demandeurs d'asile face à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Les problèmes se répètent, la réquisition d'un nouveau logement s'impose.

Quant aux demandeurs d'asile du 48, ils entrent dans un nouveau cycle d'incertitude et d'attente, désormais suspendus à la décision cruciale de l'OFPPA.

A chaque temps, sa manière de filmer, sa manière de monter.

PARTIE 01 : filmer l'attente et la vie collective quotidienne au 48

Nous filmons 11 jours (du 12 au 23 avril) pendant lesquels le temps est suspendu. Il est suspendu à un dénouement inéluctable, l'expulsion. Pour l'heure, il s'agit de retranscrire le climat d'une période d'apaisement rythmé par des témoignages de demandeurs d'asile sous la lumière d'un lieu protecteur.

La lumière de l'exil

Une douce lumière de fin d'après-midi balaie la cour du 48.

Le passage de cette lumière du soir nous fait sentir le va-et-vient constant qui agite les esprits des hommes exilés tout comme ceux des habitants du 48, dont la mémoire oscille en permanence entre l'intérieur et l'extérieur, entre le pays d'origine et la France, entre la famille éloignée et une nouvelle vie, ici, dans cette grande maison.

C'est par la quête de cette lumière du passé, que vont commencer nos témoignages.

Nous la filmons à travers les carreaux salis des fenêtres des chambres du 48, à différents moments de la journée.

La parole des exilés

C'est cette lumière que nous cherchons à saisir dans les récits d'Anour, Mouzamile, Halaj, Aboubacar ou Daniel, qui ont tous quitté leur pays pour des raisons politiques.

Nous réalisons alors des entretiens avec eux. Ils nous parlent alors de la guerre, de leur douleur, du deuil et de leur parcours.

Les entretiens sont réalisés dans un lieu qu'ils ont choisi et qu'ils traversent au quotidien au 48 (chambre, cuisine, cour...). Ils sont filmés en plans fixes, dans la durée, dans le but de placer le spectateur dans une position d'écoute de leurs récits. Ce sont des moments de parole précieux qui doivent montrer le décalage existant entre deux réalités sensibles et distinctes dans ce lieu :

la fragilité psychologique des demandeurs d'asile, d'une part, et la prise de conscience d'une résistance collective pour tous, d'autre part.

La lenteur d'un sursis

Malgré l'urgence de la situation, nous prenons le temps de vivre au rythme de nos habitants.

Nous filmons l'attente, l'anxiété, la sérénité, la joie, la danse, les soirées, la préparation du dîner ; comme si chacun de ces moments était le dernier que nous avons à vivre ensemble.

A ces moments silencieux, succèdent des moments de fête et de partage avec le voisinage.

La manière de filmer, construite essentiellement sur des plans-séquences fixes, doit s'inscrire dans ce temps du dedans (le temps de l'occupation de la maison du 48).

A l'approche de l'expulsion, la tension devient palpable, notamment lors de la dernière assemblée générale précédant le jour tant redouté.

Le montage doit montrer comment, à partir de la particularité des situations de chacun (absences, douleurs, exils, différence de culture et de langage), un lien collectif est né progressivement et va être mis à l'épreuve lors de la journée de l'expulsion du 23 avril 2009.

PARTIE 02 : filmer les négociations et les revendications collectives

Le 23 avril 2009, l'expulsion met les habitants du 48 face aux incertitudes de la rue. Ils vont alors s'organiser et affirmer leurs droits grâce aux soutiens. Certains demandeurs d'asile se révéleront au cours des négociations avec les pouvoirs publics, puis au cours des manifestations.

Le choix du cinéma direct pendant la période de revendications

L'intention est de filmer tous ces événements en utilisant les techniques du cinéma direct, de manière à rester proche des habitants que nous avons filmés au 48. Il faut arriver à saisir le moment où les demandeurs d'asile vont s'exprimer, indépendamment du groupe de soutien, face aux pouvoirs publics. L'enjeu de cette séquence est de montrer comment ils vont exercer une pression sur l'Etat, qui a le devoir, d'après la loi, de les reloger.

Nous avons filmé ainsi les réunions devant la cité administrative, mais aussi et surtout les moments de négociations avec notamment le directeur du cabinet du préfet, le jour de l'expulsion. Il s'agit alors de montrer l'embarras avec lequel les pouvoirs publics vont néanmoins prendre le soin de rencontrer les personnes concernées sans avoir de solutions pérennes de relogement à proposer (Prefecture et DDASS réunies).

Face à l'impuissance des pouvoirs publics, nous allons alors suivre l'enchaînement des événements qui conduiront les anciens habitants du 48 à affirmer leur droit au logement, en occupant le théâtre de la ville, en revendiquant la réquisition des logements vides au cours de plusieurs manifestations.

Des gros plans pour suivre les habitants dont nous connaissons l'histoire.

Il s'agit de suivre l'évolution de nos personnages (habitants et militants) et de montrer le degré de compréhension et d'implication de chacun dans le mouvement collectif qui est mis à l'épreuve jour après jour.

Nous réaliserons des plans en longue focale pour isoler les personnages du film du reste des habitants au cours des manifestations. Cela nous amènera à comprendre l'enjeu des situations individuelles au regard du mouvement en marche.

Ce dispositif nous permettra de prendre du recul sur l'événement pour en saisir l'enjeu, qui n'est pas du tout le même pour chaque communauté (demandeurs d'asile, rroms et sdf)

Les demandeurs d'asile, rroms et sans-logis réunis seront solidaires même s'il est difficile pour eux de ne pas être régulièrement saisis par des moments d'absence ou d'incompréhension.

Certains montreront une certaine peur, une inquiétude, un questionnement. D'autres exprimeront leur soutien tout en ayant conscience de la limite de leur engagement personnel.

Manifester peut-il nuire à leur demande d'asile ou à l'instruction de leur dossier ?

Voilà certaines questions que nous leur adresserons au cours de petits entretiens, souvent réalisés en dehors des manifestations.

C'est la force et la fragilité du mouvement collectif que la caméra essaiera de saisir au fur et à mesure que les jours s'éloigneront de la maison des possibles.

Un montage qui ne doit pas se détourner du regard des expulsés du 48.

Le rythme de cette partie alternera des moments d'ébauche d'un possible dialogue, avec des moments de lutte très brefs et particulièrement violents. Effectivement, les répressions policières seront l'une des réponses des autorités à la crainte de l'extension d'un mouvement qui commence à sensibiliser l'opinion angevine.

Il ne s'agit pas pour nous de souligner la brutalité de ces événements, mais au contraire d'en saisir la signification pour des personnes qui ont connu la guerre (demandeurs d'asile) ou qui vivent quotidiennement des discriminations (rroms).

Le rythme de cette partie se relâchera lors du départ des roms, qui marquera le temps des séparations et de l'attente de solutions de relogement prochaines pour les demandeurs d'asile et les jeunes sans-logis.

La difficulté du montage dans cette partie consiste à mettre en relief les instants décisifs qui marqueront les limites existantes entre la force du mouvement née de la réquisition du 48 et la fragilité des positions individuelles de chaque demandeur d'asile dans l'attente d'une issue personnelle à sa propre situation.

PARTIE 03 : filmer le temps du relogement

A partir du 06 mai, les demandeurs d'asile sont suspendus à une réunion entre responsables associatifs et pouvoirs publics à la préfecture, qui doit avoir lieu le 15 mai prochain. Celle-ci doit apporter une solution rapide aux personnes restées encore sans logement.

Durant cette période, la plupart des demandeurs d'asile sont logés de manière temporaire, à l'hôtel ou dans des foyers de jeunes travailleurs. Comme le font les militants (Paola et Yves), nous essayons de reprendre contact avec eux. Daniel est dans un hôtel, Aboubacar, dans un foyer de jeunes travailleurs, Halej à la Sonacotra avec Anour et Muzamen... L'incertitude de la situation va de pair avec la prise de distance qu'ils vont prendre vis à vis de la caméra et du mouvement. Dans un contexte répressif, il est clair que le fait d'être pour eux dans une attente d'un entretien ou d'une réponse de l'OFPPA entrave leur liberté d'expression.

Paola et Aboubacar, le devenir du mouvement, le devenir d'un exilé.

Ballotés de foyer en foyer, les demandeurs d'asile prennent conscience de la fragilité de leur statut et de la lenteur administrative avec laquelle leur demande avance.

C'est en réalisant un long entretien avec Paola à la Sonacotra, dans la chambre de 9m² d'Aboubacar, que nous prendrons conscience du devenir de tous les demandeurs d'asile que nous n'avons pu revoir...

Elle me fera part de ses convictions politiques, du bénéfice de la réquisition du 48, et de son implication dans la suite du mouvement.

C'est le moment d'aborder la question du devenir des demandeurs d'asile et des difficultés auxquelles ils doivent s'apprêter à faire face.

“Avoir la carte de résident est une première étape, mais c'est également le début d'une troisième guerre, celle de l'intégration” me confiera-t-elle.

Pendant que Paola m'expliquera ce que symbolisent les trois guerres pour les demandeurs d'asile, Aboubacar déjeune dans la cuisine commune de son nouveau lieu de résidence.

Il m'expliquera qu'il est content d'avoir trouvé enfin une place fixe ici après avoir vécu dans trois logements différents depuis l'expulsion.

C'est dans cette cuisine, qu'il fredonnera pendant plusieurs minutes des litanies les yeux fermés. Paola sera à ses côtés. Nous entendrons alors une dernière fois le souffle de l'exil ; celui d'un espoir qui n'a pas besoin de mots pour exprimer l'impuissance et la dignité de tous les demandeurs d'asile aujourd'hui en quête de stabilité.

Fin mai, les 51 demandeurs d'asile étaient relogés, mais seulement 5 d'entre-eux bénéficient d'une place en CADA. A quelques exceptions près, tous attendent encore aujourd'hui une réponse de l'OFPPA, une réponse qui les autorisera au moins à ne plus vivre dans l'expectative. C'est le début de la troisième guerre.

Rue Lionnaise, SDF et demandeurs d'asile ont appris à cohabiter « par solidarité »

Un drapeau rouge flotte au 48 rue Lionnaise, dans La Doutre. Sur le mur d'enceinte de ces bâtiments religieux désaffectés, une banderole a été suspendue. En quelques mots, le contexte est posé : « SDF, demandeurs d'asile, même combat ».

Les occupants des lieux ne se révèlent qu'une fois la lourde porte cochère poussée. Il y a là des jeunes qui, par manque de moyens ou d'envie, n'ont pas d'appartement. Eux sont là « depuis cinq mois environ », avec leurs chiens. Des sans domicile fixe à l'image de Maud, 20 ans et déjà plusieurs années de rue derrière elle. Il y a aussi, depuis un peu plus d'un mois, une poignée de demandeurs d'asile. Comme Ahmed, 25 ans, arrivé à Angers « il y a 20 jours ». Au Soudan, il était « commerçant ». Ici, il est « dans l'attente ». Celle d'obtenir le statut de réfugié. Il est arrivé là il y a deux jours, après avoir passé plusieurs nuits « dehors, dans les jardins ».

Un lieu de vie à partager

Cette drôle de cohabitation a été décidée « d'un commun accord », après l'évacuation de l'ancienne gendarmerie des Ponts-de-Cé. « On avait de la place, ils dormaient dehors. On leur a proposé », explique Maud. Au début « ça n'a pas forcément été facile... On n'a pas la même façon de vivre ». Mais progressivement, les uns et les autres se sont apprivoisés. Ils ont appris à communiquer. Et instauré des règles pour s'autogérer. « On a fait un étage pour les demandeurs d'asile, un



La police est venue une première fois mardi. Elle reviendra, munie d'une ordonnance d'expulsion, et procédera à l'évacuation.

étage pour les SDF. Pour que chacun ne reste pas dans son coin, on prend nos repas en commun et on organise une assemblée générale par semaine ». Emmaüs leur a apporté « des matelas, des duvets, une gazinière et de quoi chauffer ». Le Samu social est passé leur donner « des couvertures ». Ensemble, ils ont rangé, nettoyé et rétabli

l'électricité. « Humainement, il s'est passé quelque chose de très positif : un élan de solidarité s'est créé », résume Yves, du collectif de soutien aux demandeurs d'asile. Cette nuit, demain ou un peu plus tard, ils seront évacués, c'est sûr : « Une procédure judiciaire est en cours ordonnant l'expulsion pour raisons de

sécurité » confirme la mairie d'Angers. Mais « quel autre choix ? » demande Jean-Claude Bachelot, l'adjoint en charge de l'habitat. « C'est notre responsabilité de ne pas laisser faire n'importe quoi. »

T. T.

JEUDI 19 FÉVRIER 2009

Au 48, rue Lionnaise ils sont une cinquantaine à demander « un logement »

Courrier de l'ouest - MARDI 7 AVRIL 2009



Pierre-Jean n'aime pas beaucoup le terme de « squat » employé pour désigner le lieu qui, au 48, rue Lionnaise dans La Doutre, abrite SDF et demandeurs d'asile depuis plusieurs mois déjà. « Il s'agit tout simplement d'une réquisition d'un bâtiment inoccupé pour fournir un logement à ceux qui n'en ont pas ». Et ceux-là sont de plus en plus nombreux : l'ancien orphelinat abrite aujourd'hui une cinquantaine de demandeurs d'asile soudanais, érythréens et, depuis peu, roumains.

Qui, « tous les jours », appellent le 115. Mais « il n'y a pas de place » rapporte Abubaker, un Soudanais de 23 ans installé au « 48 » « depuis deux mois ». Hier, ils étaient une cinquantaine, demandeurs d'asile, SDF et sympathisants, à manifester devant la mairie pour demander « la reconnaissance du « 48 » comme lieu de résidence » et « l'ouverture de logements durables pour les demandeurs d'asile comme l'exige la Convention de Genève ».

Tifenn THEBAUD

Depuis deux semaines, Soudanais et Érythréens ont été rejoints par une dizaine de Roms de Roumanie. Parmi eux, une femme enceinte.

► Logement. Les squatters de la rue Lionnaise n'ont « reçu aucune proposition »

Dans notre édition du samedi 18 avril, le maire d'Angers faisait part de « sa satisfaction » de voir le préfet donner une suite favorable à sa demande concernant l'occupation illégale du 48 de la rue Lionnaise.

Jean-Claude Antonini « avait demandé urgemment des solutions de relogement digne, dans le respect des personnes ». « A ce jour, aucun des habitants du lieu, qu'il soit sans domicile fixe, demandeur d'asile ou rom, n'a reçu la moindre proposition d'hébergement », réagissent collectivement les squatters du 48. Du côté de la préfecture, on précise que des réunions Ville-préfecture-DDASS (Direction des affaires sanitaires et sociales) ont eu lieu et que des solutions « allaient voir le jour, peut-être dans les semaines à venir ».

La suite « favorable » évoquée par le maire serait donc acquise dans les principes, mais pas encore traduite dans les actes.

D'où le décalage que les premiers intéressés n'apprécient pas du tout. « Ces fausses bonnes nouvelles ne sont pas à prendre à la légère et pourraient servir d'alibi à une intervention policière, poursuit leur communiqué. Les habitants du 48 étant relogés, ils n'ont plus à être dans le lieu. » Et de poser la question : « La municipalité tenterait-elle de préparer la population angevine à un coup de force contre les habitants ? »

D'ores et déjà, les squatters et ceux qui les soutiennent invitent la population à se rassembler samedi 25 avril à 15 heures devant la mairie, avant de se rendre devant la préfecture.

« Le bilan de la campagne hivernale est catastrophique »

« Le phénomène des squats s'est amplifié cette année. Et, à mon avis, il n'est pas prêt de se terminer, même si l'un d'eux vient d'être fermé », Jean-Yves Plessis sait de quoi il parle. Le président de l'association Abri de la Providence, qui gère l'accueil d'urgence dans le département, dresse « un bilan absolument catastrophique » de la campagne hivernale qui vient de s'achever.

« Ce qui se passe était prévisible », assure de son côté le directeur de

l'association, Jean-François Fribault. Les places sont saturées depuis longtemps. « Jusqu'en 1992, nous avions 61 places pour l'accueil d'urgence ». Depuis le Parsa (plan d'accueil renforcé des sans abris), le nombre est tombé à 17.

Alors qu'en moyenne, 53 demandes d'hébergement ont été enregistrées chaque jour, dans le département, et principalement à Angers.

Résultat : « Cet hiver, les hébergements à l'hôtel ont augmenté de

353 % ! ». Une solution très onéreuse.

« Le coût de la campagne hivernale a coûté 100 000 € en hôtel ». C'est pour cette raison que l'association tente d'anticiper en proposant d'autres solutions, « mais on nous dit qu'il n'y a jamais assez d'argent », déplore Jean-François Fribault. C'est quand ça pète qu'il y en a ! »

Depuis plusieurs mois, l'association attend le feu vert pour « la reconstruction d'un établissement de qualité répondant aux normes ». Et

espère obtenir davantage de places d'accueil. Pour les responsables de l'association, le problème n'est pas lié à la seule augmentation du nombre des demandeurs d'asile : « Ils ne représentent que 25 % de ceux qui appellent le 115 pour un hébergement ».

Courrier de l'ouest - 23 avril 2010



Mon œil

Les squatteurs s'en prennent au maire

Présent à l'inauguration des locaux du Pass, Jean-Claude Antonini a bien failli en venir aux mains avec Paula, solidaire des squatteurs de la rue Lionnaise, et excédée par l'annonce du maire se disant satisfait que le préfet ait trouvé des solutions (non encore connues). Ils sont prêts à aller jusqu'à réhabiliter eux-mêmes le squatt, mais le maire ne souhaite pas en entendre parler, rappelant qu'il a des « *garanties pour qu'on trouve une solution individualisée* ».



Ouest-France, le 23 avril 2009

Les squatteurs s'invitent au Pass

Hier, les élus inauguraient un point accueil pour les sans-abri.

Une cérémonie perturbée par les squatteurs de la rue Lionnaise.



Explications musclées entre la représentante des squatteurs de la rue Lionnaise et le maire, Jean-Claude Antonini (au premier plan).

70 squatteurs évacués d'un bâtiment de la ville d'Angers

Policiers et gardes mobiles ont mis fin, hier matin, au squat d'un bâtiment désaffecté appartenant à la ville d'Angers, et occupé depuis plusieurs mois par quelque 70 personnes en quête d'un logement.

Philippe BARRÉ

redac.ralliment@courrier-ouest.com

Des demandeurs d'asile, des Roms en attente d'un retour en Roumanie, des personnes sans domicile fixe. Quelque 70 occupants d'un squat installé au 48 de la rue Lionnaise, dans le quartier de la Doutre à Angers, ont été aisément délogés hier par une centaine de policiers et de gardes mobiles.

Des hébergements au Césame

et... à l'hôtel

Peu avant 7 heures, la nouvelle s'était répandue comme une trainée de poudre à l'intérieur de ce grand bâtiment désaffecté, servant encore de réserve pour des anciennes archives municipales. « Les CRS !!! ».

Maud a soulé dans les vêtements, barrière, son sac à dos, par l'escalier de secours. Keffieh au cou, Maud répond inlassablement aux questions. Les propos sont posés, clairs, interrogatifs, incisifs. « On était là depuis sept mois. On a toujours été transparents. À la mairie d'Angers, on nous a même rassurés en nous affirmant qu'il n'y aurait pas d'intervention sans que les gens soient relogés. Qu'ils avaient nos numéros de téléphone... »

Et puis, depuis le début de cette semaine, tout a changé. Le petit communiqué paru dans la presse indiquant que des solutions avaient été trouvées par la préfecture a mis fin aux contacts. La mairie a même refusé de nous recevoir. C'est incompréhensible. On voit que le maire tient sa parole ! C'est pas à gauche la mairie ? ».

Une heure après l'intervention spectaculaire, ils sont encore une bonne vingtaine rassemblés sur les pavés de



Maud, au premier plan, témoigne devant un cordon de gardes mobiles de l'évacuation qu'elle et les squatteurs du 48 de la rue Lionnaise viennent de vivre. Photo CO - Laurent COMBET.

la rue Lionnaise, devant un cordon de forces de l'ordre fermant l'accès à l'ancien squat.

Cette expulsion, ils s'y attendaient. Forcément. Elle n'en paraît pas moins âpre à digérer. Surtout au bout de sept mois. « On ne faisait de mal à personne. On cultivait des salades dans le jardin », soupire naïvement un autre jeune sans domicile fixe. « C'est vrai qu'ils nous ont proposé un logement en hôtel. Pourquoi pas. Mais sans les chiens, ça va pas non ! ».

« À l'hôtel sans les chiens ? »

Ça va pas non ! »

Dans le même temps, les 43 demandeurs d'asile expulsés de ce logement vétuste étaient conduits au Césame, un centre de santé de la commune voisine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, où les attendaient des locaux libérés depuis la levée du plan hivernal. Mais plus nombreux que la préfecture les imaginait, et faute de logements disponibles, une vingtaine de ces Soudanais et Érythréens rejoignent

des hôtels de l'agglomération angevine. Pour combien de temps ? En théorie jusqu'à ce que l'Oipra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) statue, un délai estimé en moyenne à une année (lire ci-dessous). Des chambres d'hôtels attendaient également les douze Roms arrivés de Nantes il y a quelques semaines, en prévision d'un retour « volontaire aidé » dans leur pays, la Roumanie, toujours programmé au 6 mai prochain.

« Besoin d'un million d'euros »

L'intervention des forces de l'ordre opérée hier matin au 48 de la rue Lionnaise à Angers a soulevé nombre de questions. Entre autres, celles relatives au relogement des demandeurs d'asile et des personnes sans domicile fixe. Marc Cabane, préfet de Maine-et-Loire, a apporté dans l'après-midi quelques éléments de réponse.

1 A quand remonte la décision de mettre fin au squat ?

Pas d'hier ! Dès le mois de janvier, une décision de justice allait dans ce sens. En février, une requête de la Ville d'Angers incitait également le préfet à intervenir, les locaux concernés présentant « un caractère dangereux », avec notamment la crainte d'un incendie. « Le phénomène a pris de l'ampleur, au point qu'il y avait beaucoup plus de demandeurs d'asile que ce que nous avait dit l'Abri de la Providence », indique le préfet, mettant au premier plan le manque de logements, « récurrent et global ». Afin de libérer des lits, il a ainsi été décidé d'attendre la levée du plan hivernal avant toute intervention. « Et puis à un moment donné, il faut bien arrêter les frais. Peut-être les avons nous arrêtés trop tard ». La veille, la préfecture a également mis fin à un autre squat, à la clinique Saint-Louis, où cinq

personnes sans domicile avaient trouvé refuge.

2 Des logements où et quand ?

« On ne met personne à la rue ! ». Sur cette base, Marc Cabane ne peut pas se contenter de l'hébergement proposé à la fois dans des locaux du Césame et pour une autre partie dans des chambres d'hôtels autrement coûteuses. « L'objectif est de trouver des solutions durables », affirme le préfet en évoquant de futures solutions à Cholet et Saumur, avec l'aide de France Terre d'asile. « J'avais également demandé à Angers des Algécos pour les SDF. Apparemment, ça n'a pas été possible ».

3 L'argent manque-t-il ?

À l'évidence. « C'est un problème d'argent », note le préfet. « Nous avons en Maine-et-Loire 260 places au centre d'accueil des demandeurs d'asile pour un flux annuel de 460 ! Nous avons besoin d'un crédit de l'ordre d'un million d'euros pour la prise en charge des demandeurs d'asile jusqu'à la fin de cette année. Un million que je n'ai pas. On utilise actuellement des crédits de l'hiver prochain ».

Ph. B.

RÉACTION

« Les squats vont se multiplier »

À l'Abri de la Providence, le directeur Jean-François Fribault ne se fait guère d'illusions : « Tant que de vraies solutions ne sont pas trouvées, les squats de ce genre vont se multiplier à Angers ». En cause selon lui : « Le nombre insuffisant de places en hébergement d'urgence. » Il prend un exemple : « La ville de La Roche-sur-Yon, qui est moins grande que Cholet, dispose du même nombre de places en accueil d'urgence qu'Angers. Le Mans, dont la taille est comparable au chef-lieu du Maine-et-Loire, bénéficie d'une prestation bien supérieure ».

Il avance des chiffres : « Alors qu'entre 1992 et 2007, 55 places étaient mobilisables en permanence pour recevoir des SDF, elles sont passées à 17 en 2008. Pour faire face pendant la période hivernale, et avec l'aide de l'Etat, 100 000 € ont été dépensés en quatre mois en frais d'hôtel. Une aberration économique. » Jean-François Fribault nourrit l'espoir que « les faits qui se sont produits obligent tout le monde à prendre en compte la gravité de la situation ». « Nous attendons depuis plusieurs mois que le feu vert soit donné par les autorités pour la reconstruction d'un établissement de qualité répondant aux normes d'aujourd'hui pour Angers ». Le



Jean-François Fribault, directeur de l'Abri de la Providence à Angers, est inquiet pour l'avenir.

directeur de l'Abri de la Providence observe aussi ce qui se passe dans les grands centres urbains comme Paris et s'attend au pire : « Là-bas, des étudiants et ceux que l'on appelle des travailleurs pauvres se retrouvent à la rue. On sait que les villes comme Angers sont impactées par ce genre de phénomènes avec deux ou trois ans de retard... Nous devons vite trouver des solutions pour éviter la saturation et donc les squats ».

Sébastien BOISNARD

Ouest-france - le 24 avril 2009

60 squatteurs évacués à Angers



Les forces de l'ordre ont évacué, hier, au petit matin, la soixantaine de demandeurs d'asile, de Roms et de SDF qui occupaient illégalement un bâtiment municipal depuis plusieurs mois. Page 10

Ouest-france - le 24 avril 2009

Le préfet demande 1 million d'euros de plus

Deux squats évacués en deux jours. Mercredi d'abord, à l'ancienne clinique Saint-Louis où une petite poignée de personnes avaient trouvé refuge. Jeudi ensuite, rue Lionnaise, où demandeurs d'asile, Roms et SDF partageaient leur quotidien depuis plusieurs mois dans un bâtiment municipal occupé illégalement. « Nous avons une demande insistante du maire », confie Marc Cabane, le préfet du Maine-et-Loire, pour justifier cette dernière intervention.

« On ne peut pas laisser vivre dans des conditions insalubres et d'insécurité des gens – les demandeurs d'asile- qui n'ont pas choisi de vivre là, dit de son côté Jean-Claude Antonini. Je ne voulais pas prendre le risque d'avoir un, deux ou, trois morts dans un hypothétique incendie ou l'effondrement d'un plancher ». Et d'ajouter : « J'avais reçu l'assurance du préfet qu'il prenait en compte la logique d'accueil des demandeurs d'asile. Notamment leur logement ».

Seulement voilà, « nous avons été surpris par le nombre de demandeurs d'asile », reconnaît Marc Cabane. Visiblement mal renseignés, ses services avaient tablé sur 24 étrangers seulement... Et pas sur 43 ! De quoi compliquer davantage les solutions de relogement qui avaient été alors envisagées, d'abord uniquement au Césame.



Dans le Maine-et-Loire, les demandeurs d'asile sont pour la plupart des Soudanais.

« Dans le Maine-et-Loire, observe le préfet, on a des flux très importants de demandeurs d'asile, et des ressources insuffisantes » : 260 places en CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) pour environ 460 demandeurs d'asile déclarés dans l'année. Du coup, « on a demandé des crédits supplémentaires de l'ordre d'un million d'euros pour terminer l'année ».

En fin de journée, le Quai pour tribune



A 21 h 30, demandeurs d'asile, SDF et les militants interpellent le public à la sortie du spectacle. Les invitant à les soutenir. À l'extérieur, les policiers observent.

Devant le château d'Angers les policiers ont chargé : trois blessés

Ils étaient près de 200, hier, à défilé dans les rues d'Angers à l'appel du collectif de soutien aux demandeurs d'asile, Roumains et SDF évacués jeudi de leur squat. Devant le château, tout a dérapé.

Tifenn THEBAUD

tifenn.thebaud@courrier-ouest.com

La manifestation pacifique qui s'était formée devant l'hôtel de ville d'Angers en début d'après-midi ne laissait rien augurer de tel. Un cortège de 200 personnes s'était ébranlé sur le boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation, avait lentement cheminé sur le boulevard Foch en scandant qu'« un toit, c'est un droit », et emprunté la rue Saint-Aubin avant d'investir le parvis de la Préfecture.

Elle était presque sur le point de se dissoudre lorsque, finalement, un appel à se diriger vers le château a été lancé. Bon en-

Une intervention violente et sans sommation

fant, SDF, demandeurs d'asile, Roumains, membres de la Coordination migrants, enseignants-chercheurs, militants anti-OGM et citoyens de tout âge et de tous bords ont alors poursuivi leur chemin rue Toussaint. Symboliquement, les manifestants se sont dirigés vers le château pour y demander « l'asile politique ». Le monument a dû être fermé au public quelque temps, tandis qu'une banderole était accrochée aux échafaudages dressés à côté du pont-levis. C'est à partir de ce moment-là que les choses ont dérapé.

A l'intersection de la promenade du Bout-du-Monde et de la rue du Vollier, une bâtisse vide a attiré l'attention des manifestants. Ils étaient là pour exiger la « réquisition de tous les logements vides » : lorsqu'ils ont vu les volets clos de cet ancien bâtiment religieux devenu propriété de la Ville, ils ont marqué un temps d'arrêt. Entretemps, la section intervention de la police s'était postée rue du Vollier. Lorsqu'une petite dizaine de



Angers, promenade du Bout-du-Monde, hier. Il a suffi de quelques secondes pour que plusieurs personnes soient blessées.
Photo CO-Michel DURIGNEUX.

manifestants a grimpé les quelques marches qui les séparaient du Perron de la maison, la vingtaine de policiers s'est préparée. Lorsqu'un coup de pied a été donné dans l'un des volets, les policiers ont chargé. Sans sommation, ils ont déployé leurs boucliers, sorti leurs matraques et frappé. Il était 15 h 45.

Le cuir chevelu ouvert

Un homme s'est retrouvé à terre, le crâne ensanglanté. Une grenade détonante a été lancée par les policiers. Puis une bombe lacrymogène.

Des cris de protestation et d'indignation se sont élevés. Plusieurs personnes d'un certain âge ont reculé, aveuglées. Une femme a éclaté en sanglots.

L'intervention, brutale, soudaine, n'a duré que quelques minutes. Les pompiers sont arrivés. Trois personnes étaient blessées. De nombreuses autres, choquées. Quelques minutes plus tard, sur le parvis de la cathédrale Saint-Maurice où le groupe tentait de se reformer, certains ont voulu témoigner.

Michèle a dit qu'elle s'était sentie

« physiquement agressée » pour le seul fait d'avoir « manifesté ». Sa voisine a renchéri : « Nous sommes de simples citoyens solidaires et nous nous sommes fait agresser ».

Un peu plus tard dans l'après-midi, l'heure était au bilan. Un manifestant brûlé à l'avant-bras par l'explosion de la grenade. Un autre ouvert sur 4 cm au niveau du cuir chevelu. Un troisième légèrement blessé au niveau du coude et de l'omoplate. Et un policier commotionné.



14h45. Un sit-in est organisé devant l'hôtel de ville par les 200 manifestants.



15h30. L'accès au château a été bloqué, mais l'ambiance est encore bon enfant.



15h50. Grenade détonante et bombe lacrymogène viennent d'être lancées.



16 heures. Aveuglés, les manifestants refluent vers la cathédrale Saint-Maurice.

Courrier de l'ouest - 25 avril 2009

► L'après-squat. Plutôt ensemble dans la rue que séparés dans un foyer

48 heures se sont écoulées depuis l'évacuation des quelque 60 demandeurs d'asile, Roms et jeunes SDF qui s'étaient installés au 48 rue Lionnaise. 48 heures mouvementées.

Depuis l'évacuation des occupants du squat de la rue Lionnaise jeudi matin, les événements se sont enchaînés. D'abord emmenés à la cité administrative, les demandeurs d'asile ont refusé la solution d'hébergement qui leur était proposée : « Pas question d'être séparés », les uns au centre de santé mentale de Sainte-Gemmes-sur-Loire, les autres à l'hôtel. Pour protester, ils ont investi le théâtre du Quai jeudi soir. Et finalement, à 0 h 30, c'est tous ensemble que les 45 demandeurs d'asile soudanais et érythréens ont été emmenés à l'hôtel du lac de Maine. Les douze Roumains, eux, se sont retrouvés dans un hôtel de Beaucoz. Et les jeunes SDF, « chez des copains ». Hier, la situation était devenue un peu

plus compliquée. Les demandeurs d'asile avaient reçu « l'assurance » de rester logés au lac de Maine jusqu'à lundi, date à laquelle « une solution d'hébergement plus durable doit leur être proposée ». « Ils nous ont promis des appartements », explique Issa en anglais. « Ils doivent tenir leur promesse » ajoute Haladj. Les douze Roumains, eux, n'avaient plus foi en aucune promesse. « On leur avait promis qu'ils resteraient tous ensemble jusqu'à la date de leur retour volontaire au pays », rappelle Paola. Alors, quand six places d'hébergement d'urgence leur ont été proposées à Cholet, et six autres à Saumur, ils ont refusé. Hier soir, Roumains et jeunes Français s'apprétaient à passer la nuit dans la rue, après avoir tenté d'occuper la Bourse du Travail en fin d'après-midi. Ils donnent rendez-vous aux Angevins ce samedi à 14 heures devant la mairie pour manifester et demander « que les promesses soient tenues ».

Tifenn THEBAUD



Le rassemblement organisé hier devant la mairie n'a pas permis d'obtenir plus de réponses sur l'avenir réservé aux Roumains et demandeurs d'asile.

Les ex-squatteurs peinent à retrouver un toit

Le relogement des demandeurs d'asile, des Roms et des SDF se transforme en véritable casse-tête.



En colère, les anciens squatteurs de la rue Lionnaise se sont invités à la mairie pour demander des comptes, hier après-midi, avant d'être refoulés par la police.

Rien ne va plus depuis l'évacuation du squat de la rue Lionnaise, déclenchée jeudi matin (lire O-F d'hier). Les 43 demandeurs d'asile qui, en fin de journée, avaient fini par s'installer dans le théâtre Le Quai pour y passer la nuit ont finalement été délogés manu militari par la police.

Ils refusaient d'aller dormir au Césame, comme leur avait proposé la préfecture. Une ultime solution d'urgence a donc été trouvée au milieu de la nuit. Direction l'hôtel Ethic etap, au Lac de Maine. Mais au réveil, le problème s'est posé à nouveau pour la préfecture et la mairie.

De leur côté, la douzaine de Roms qui étaient hébergés à l'hôtel à Beaucoz, se sont finalement

retrouvés à la rue. « On leur a proposé de les mettre à Cholet et Saumur, alors qu'ils ne devaient pas être séparés », rapporte l'une des militantes du collectif de soutien. « Les promesses ne sont jamais tenues ! »

Dans l'après-midi, tous se sont dirigés vers la mairie pour y crier leur colère. Et la police a dû intervenir pour les empêcher de pénétrer dans l'hôtel de ville. Un autre rassemblement a été fixé ce samedi à 14 h devant la mairie. D'ici là, la plupart des demandeurs d'asile devaient passer la nuit à l'hôtel cette fois-ci, ou pour certains encore à l'Ethic Etap. Des solutions provisoires toujours, dans l'urgence, toujours...

Du MoDem au NPA : réactions à l'évacuation

La Coordination Migrants « s'indigne de l'évacuation du squat alors qu'aucune proposition de relogement n'avait été faite. Cette solution du squat ne pouvait être que provisoire, mais face à l'incurie des pouvoirs publics, elle permettait au moins à 60 personnes de ne pas se trouver à la rue. Nous affirmons que ce droit au logement est un droit fondamental ».

La Fnars (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale). « Cette situation est symptomatique de la tension qui règne dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement à Angers. Nous rappelons l'urgence de redimensionner l'accueil de première urgence, l'hébergement et l'accompagnement social vers le logement des sans abris ».

MoDem angevin. « Le bâtiment de la rue Lionnaise aurait pu faire l'objet

d'un projet d'intérêt public. Dans son état actuel, il aurait dû être rendu inaccessible pour ne pas permettre son occupation illicite. Notre ville manque de places d'hébergement pour les sans domicile. Trente places supplémentaires seraient quotidiennement indispensables, en référence à l'équipement de villes de la même taille ; sans même aborder la question des demandeurs d'asile ».

Comités angevins du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA). « Nous condamnons la double expulsion dont ont été victimes les habitants du squat : celle du matin et celle de la nuit suivante, qui s'est déroulée de façon violente. Le NPA 49 s'élève contre ces inqualifiables violences policières dont le préfet et le maire portent la responsabilité politique et morale. L'usage de la force doit être publiquement réprouvé ».

Ouest-france, le 26 avril 2009



Angers : que deviennent les squatteurs évacués jeudi ?

Certaines solutions d'hébergement ont été acceptées, d'autres refusées. Explications.

PAGE 6

Ouest-France
Mercredi 29 avril 2009

Nantes gérera les demandes d'asile

Dès le 1^{er} mai, seule cette préfecture délivrera les dossiers dans la région. Inquiétude des associations.

Questions-réponses

Comment se déroule la demande d'asile ?

Le migrant retire un dossier en préfecture. On relève ses empreintes pour s'assurer qu'il n'a pas déposé une autre demande en Europe. Il a vingt et un jours pour transmettre sa demande à l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Son hébergement d'urgence est pris en charge par des associations financées par l'État, voire par d'autres collectivités.

Qu'est-ce qui change ?

Les dossiers pouvaient être retirés dans chacune des cinq préfectures. À partir du 1^{er} mai (donc, à partir du lundi 4, à la réouverture des bureaux), seule la préfecture de Nantes pourra les délivrer.

Que craignent les associations ?

La Fnars, qui les représente, craint « des files d'attente et un afflux de migrants à Nantes ». C'est le cas à Rennes, où la mesure est déjà en vigueur : « Depuis la régionalisation, les demandeurs arrivent plus nombreux, d'où un engorgement des hébergements, le temps des premières formalités », raconte Bernard Barré, de l'Aftam, l'association qui gère la plate-forme d'accueil de Rennes.



Jocelyn Leclerc, le délégué régional de la Fnars (Fédération des associations de réinsertion sociale).

Que demandent les professionnels ?

Le maintien « des moyens d'hébergement d'urgence dans les départements pour éviter une saturation à Nantes », répond Jocelyn Leclerc, de la Fnars. D'autant que les demandes d'asile augmentent : 1 011 en 2008, contre 925 en 2007. « Nos capacités d'accueil, elles, ont diminué de moitié dans la Sarthe », note Sébastien Perrinel, de l'association l'Horizon. Les associations demandent surtout une concertation avec l'État. « La mesure entre en vigueur après-demain, soupire Jocelyn Leclerc et on ne sait toujours pas comment elle sera mise en place... »

Jacques SAYAGH.

Où en sont les squatteurs évacués ?

Assemblée générale du collectif de soutien aux anciens occupants du 48, rue Lionnaise, hier soir à la Bourse du travail. L'occasion de revenir sur les solutions d'hébergement depuis l'évacuation du squat jeudi dernier. Celles proposées, et celles refusées.

Tifenn THEBAUD
tifenn.thebaud@courrier-ouest.com

Plus de 80 personnes, militants associatifs et sympathisants, s'étaient massées hier soir au sous-sol de la Bourse du travail pour faire le point sur les événements qui ont émaillé ces derniers jours.

Jeudi. Après l'évacuation du squat au petit matin par les forces de l'ordre, les demandeurs d'asile sont emmenés à la Cité administrative. Pour le soir-même, une vingtaine de places

« Ils ont dit non par solidarité »

leur ont été proposées à l'Éthic étapes du Lac-de-Maine, une vingtaine d'autres au Cesame, le centre de santé mentale de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Elles sont déclinées. Pourquoi ? « On nous reproche d'être toujours derrière eux mais c'était le choix des demandeurs d'asile - affirmait samedi l'une des membres du comité de soutien au cours de la manifestation.

Hier soir, l'explication a été apportée. « Si les demandeurs d'asile ont refusé d'aller au Cesame, c'est qu'ils n'avaient plus aucune liberté de circuler entre 18 heures et 8 heures : ils étaient enfermés. » Et les douze Roumains, pourquoi ont-ils refusé les places qui leur ont été proposées dans des foyers d'hébergement de Saumur et de Cholet ? Deux d'entre eux étaient là hier soir pour témoigner : « Ils ont dit non par solidarité avec les jeunes Français du squat qui les avaient hébergés, auxquels aucune solution n'était proposée - a expliqué la jeune fille qui assurait la traduction.

Que sont-ils tous devenus, depuis ? Les Roumains dorment « un peu chez tout le monde » en attendant le 6 mai, date fixée pour leur retour volontaire au pays. Et les demandeurs d'asile



Angers, Bourse du travail, hier soir. Du collectif de soutien à la Pastorale des migrants, plus de 80 personnes ont participé à la réunion. Photo CO - Laurent COMBET.

sont ballottés de foyer en foyer, au gré des places disponibles. Samedi soir, dix d'entre eux ont passé la nuit au foyer des Quatre-Saisons, à Saumur. Dix à l'Hôtel Royal, près de la gare. Douze à l'Éthic étapes du Lac-de-Maine. Huit autres à la résidence de jeunes travailleurs L'Harmattan, à

La Roseraie. Et un dernier à la communauté Emmaüs, à Saint-Jean-de-Linières.

« Ça bouge tous les jours »

Ce qui était vrai samedi ne l'était déjà plus hier. « Ça bouge tous les jours » confiait hier soir Paola. « Il y a ce soir

20 demandeurs d'asile à Saumur et dix à l'Hôtel Royal mais il ne doit plus rester personne au Lac-de-Maine. Certains ont été transférés à l'ancien Foyer Sonacotra de Jean-Bouin, d'autres à la résidence Alizes de Monplaisir. Deux places en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ont été proposées au Mans hier.

Et deux appartements devaient se libérer à Saumur prochainement. « Autant de solutions - provisoires - et coûteuses - qui ne satisfaisaient personne, hier soir. Le collectif continue à exiger « la réquisition des logements vides ». Et appelle à se mobiliser, ce vendredi 1^{er} mai.

Courrier de l'ouest - 03 mai 2009

Les squatteurs angevins maintiennent la pression

Nouvelle manifestation des squatteurs angevins hier dans les rues d'Angers. Défilé d'autant plus calme que la présence policière s'est faite discrète. Mais le feu couve toujours.

Autre jour, autre méthode. Samedi 25 avril, les policiers avaient chargé, faisant trois blessés parmi les manifestants qui apportaient leur soutien aux squatteurs délogés trois jours auparavant de la rue Lionnaise à Angers (lire CO du 26 avril). Hier après-midi, lors d'un nouveau défilé organisé par le même collectif de soutien, la présence policière s'est faite on ne peut plus discrète, sans uniformes visibles si ce n'est quelques municipaux devant la mairie d'Angers.

Les 130 participants ont arpenté les boulevards, scandant quelques slogans un peu musclés. « Un logement, ça se prend, une seule solution, la réquisition », disait l'un d'eux. Un autre s'en prenait plus directement au préfet. Devant la préfecture vide de quelques gardes civils ou CRS, ils se sont rapidement dispersés.

« Montrer notre vigilance »

Pour autant, ils n'entendent pas relâcher leur pression auprès des pouvoirs publics. Les quelque 50 demandeurs d'asile soudanais ou érythréens ont été dispersés dans des foyers et des hôtels d'Angers, de Saumur et du Mans. « La Préfecture a promis que des solutions seraient mises en œuvre le 15 mai au plus tard mais nous n'avons pas confiance, pointait Paola Delsart, l'une des animatrices du mouvement. Nous sommes là pour montrer notre vigilance. » Les Roms, qui doivent retourner en Roumanie le 6 mai, « n'ont été hébergés qu'une nuit à l'hôtel, depuis ce sont des sympathisants qui les accueillent ».



Au passage, les manifestants ont accroché une banderole sur les grilles de la préfecture : « Régquisition de tous les logements vides ».

« Les logements aux usagers, pas pour faire du fric »

La mairie, charitable, a proposé un terrain nu aux sans-abri, ou encore des places d'hôtel, mais sans leurs chiens, ironisait encore le collectif. Après l'évacuation du squat, des affaires personnelles

ont même été récupérées par la mairie : des cuisinières des vêtements, des poêles à pétrole, des matelas. »

La veille, vendredi 1^{er} mai, des sans-abri avaient pris la tête de la manifestation intersyndicale angevine, pour afficher clairement le lien avec le

mécontentement social. « Nous allons continuer à nous battre, prévenait Pierre-Jean Bourdon, un des autres leaders. Les logements doivent être réservés aux usagers et non pas pour faire du fric. »

Vincent BOUCAULT

Angers débordée par les migrants



Ils viennent du Soudan, de Somalie, d'Érythrée, d'Arménie, de Roumanie, du Kosovo... En un an, la demande d'asile a bondi de 78 % à Angers. Un « succès » dû aux conditions d'accueil particulièrement favorables et qui déborde la ville. C'est ainsi que quinze Soudanais dorment devant la mairie depuis douze jours (notre photo). Page 4

Angers débordée par une vague de migrants

Ils arrivent surtout d'Afrique de l'Est. 173, rien qu'au mois d'octobre. Attirés par la qualité de l'accueil de la ville. Une réputation qui fait redouter au maire socialiste « un nouveau Sangatte ».

La « douceur angevine », ils en ont entendu parler jusqu'au Darfour. En octobre, 173 réfugiés, principalement originaires d'Afrique de l'Est, sont arrivés à Angers (à titre de comparaison, 80 à Nantes). Cet afflux fait sauter le dispositif mis en place en 2002.

« C'était pourtant bien huilé », regrette Jean-François Fribault, directeur de l'Espace Accueil qui fournit une domiciliation administrative, un hébergement. Jusqu'à présent, les réfugiés étaient accompagnés par des travailleurs sociaux, des juristes et des traducteurs pour constituer leur dossier de demande d'asile. En octobre, Espace Accueil a dû en laisser 140 sur le carreau. « On est submergés par un phénomène qui nous dépasse », constate Claude Andreau, de la Pastorale des migrants.

Une ville hospitalière

Un squat posait problème car il empêchait le bon déroulement des travaux du tramway. À peine vingt-cinq de ses occupants ont été relogés, quinze autres se sont retrouvés à la rue. Depuis le 4 novembre, ils campent devant l'Hôtel de ville. Une centaine d'autres, rescapés de la guerre ou de la misère, vivent entassés dans deux squats en périphérie. Des célibataires et des familles qui viennent du Soudan, de Somalie, d'Érythrée mais aussi d'Arménie, de Roumanie, du Kosovo...

En un an, les demandes d'asile ont bondi de 78 % (contre 30 %, en moyenne, en France). La raison d'un tel « succès » ? L'hospitalité ! Celle des collectivités locales, d'abord. La municipalité (de gauche) a dépensé, cette année, un demi-million d'euros : en repas, cartes de transport, secours d'urgence. Chaque jour, les squatters vont se doucher, petit-déjeuner et déjeuner dans les structures qu'elle a mises en place pour les sans-abri.



Une centaine de migrants, venus du Soudan, de Somalie, d'Arménie, de Roumanie... vivent entassés dans deux squats en périphérie de la ville.

Le conseil général (de droite) a affecté 1,8 million dans l'Espace accueil et l'aide aux enfants. Le préfet ne cesse d'intervenir auprès du ministère de l'Intérieur. Il vient d'obtenir 380 000 €, ce qui porte la participation de l'État à un million d'euros pour les demandeurs d'asile de l'Anjou, en 2009.

Le maire est furieux

« N'oublions pas que l'asile est un droit international garanti par la convention de Genève », rappelle Paola Dessart, du collectif de soutien aux sans-papiers. Une quinzaine

de militants ouvrent les squats, livrent la nourriture, inscrivent les enfants à l'école et paient de leur poche quand c'est nécessaire. Anarchistes, Verts ou sympathisants du Nouveau parti anticapitaliste, ils tirent à boulets rouges sur la mairie pour obtenir davantage de subsides. Au grand dam du maire.

Furieux, le 7 novembre, de ne pas avoir été reçu par François Fillon, en visite à Angers, le socialiste Jean-Claude Antonini parlait même d'« un nouveau Sangatte ». Il est vrai que le Premier ministre est venu inaugurer une banque et lancer la campagne

de l'UMP Christophe Béchu aux élections régionales. Chacun ses préoccupations.

Claudine QUIBLIER.

Demandeurs d'asile dans les Pays de la Loire. Voici les chiffres communiqués par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, du 1^{er} janvier au 30 septembre. Loire-Atlantique : 255 personnes ont déposé un dossier (contre 193 en 2008, même période). Maine-et-Loire : 283 (159). Sarthe : 121 (110). Vendée : 86 (62). Mayenne : 52 (83).

Comme un oiseau dans un aquarium / Like a bird in an aquarium

un documentaire de **Thomas Roussillon** et **Joris Lachaise**
a documentary movie by **Thomas Roussillon** and **Joris Lachaise**

autoproduction - 81min – 2010
Dvcam - couleur – format 16/9

Synopsis - français

C'est la fin de la trêve hivernale.

L'expulsion guette les habitants d'un ancien orphelinat laissé à l'abandon par les pouvoirs publics, au 48 de la rue Lionnaise, à Angers.

Réquisitionnée, cette demeure abrite 43 demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique, 14 roms de Roumanie et 7 jeunes sans-logis.

Face à l'absence de proposition de relogement, tant de la part de la mairie que de la préfecture, les «habitants du 48» s'organisent pour faire entendre publiquement leurs revendications.

Inéluctablement, l'expulsion a lieu, le 23 avril 2009.

C'est le début d'un long chemin vers le relogement pour tous les habitants du 48.

C'est également l'affirmation d'un mouvement de réquisition et de résistance qui n'en est qu'à ses débuts, compte-tenu de l'affluence récente de nouveaux demandeurs d'asile.

Synopsis - english

It's the end of the winter break.

Deportation threatens the inhabitants of a former orphanage abandoned by government public, at 48 rue Lionnaise, Angers.

Requisitioned, it remains home to 43 asylum seekers from the Horn of Africa, 14 Roms from Rumania and 7 young homeless.

Given the absence of relocation proposal, both from the town hall as the prefecture, "the 48 people" were organized to voice publicly their claims.

Inevitably, the expulsion took place, April 23, 2009.

This is the beginning of a long road to resettlement for all inhabitants of 48.

It is also the affirmation of a requisition and movement of resistance that is not infancy, given the recent influx of new asylum seekers.

Photos extraites du film



1. Colombe, dans une chambre du "48", habitée par les érythréens – avril 2009



2. Pièce de la "new house" - janvier 2010



3. Carte de l'Erythrée et du Soudan, dessinée sur les murs d'une chambre du "48" - avril 2009



4. Entrée au 48, rue lionnaise, par un rom – avril 2009



5. Expulsion du "48", le 23 avril 2009, à 06h00.



6. Un demandeur d'asile dessine la tête d'Omar El Bachir – avril 2009

Bio-filmographie de l'auteur

2002-2010

Suite à la réalisation d'un film documentaire de fin d'étude en 2002, « Avant l'Après » (18min.), j'ai conduit pendant plusieurs années des ateliers d'éducation à l'image avec des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Parallèlement à cet exercice, j'ai mené une activité de cadreur, puis d'opérateur de prise de vue, en tournant en 2007, un premier film documentaire « les yeux fermés » (52min.), produit par Lieux Fictifs.

Travaillant par la suite sur plusieurs projets de documentaires, en tant que photographe, cadreur, puis monteur, j'ai alors petit à petit découvert le sens de ma quête documentaire.

Elle se situe désormais dans ma rencontre avec une jeunesse de mon âge, une jeunesse laissée-pour-compte d'une "Europe Forteresse", qui cloisonne ses frontières, repousse les migrants et expulse les plus démunis.

C'est dans cette démarche que s'est construit « Comme un oiseau dans un aquarium » (81min.), mon premier long documentaire autoproduit.



Curriculum vitae

Thomas ROUSSILLON

7, rue labrouste 75015 Paris

tel. 06.18.12.86.30 - e-mail. thomas.roussillon@free.fr

Age : 30 ans, né le 17/06/1980

Titulaire du PERMIS B



Opérateur de prise de vue Réalisateur

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

..... Novembre 2010

- > **Auteur et réalisateur** du documentaire « comme un oiseau dans un aquarium », faisant le récit d'un mouvement de réquisition à Angers, initié en janvier 2009, par des demandeurs d'asile, des roms et des jeunes sans domicile fixe. Film sélectionné et diffusé lors de la 20ème édition du festival « Traces de Vies ».

..... 2005 à 2010

- > **Chef opérateur** sur le documentaire « les yeux fermés » (52'), tourné en Islande et réalisé par Clément Dorival, produit par Lieux Fictifs.
- > **Intervenant Réalisateur**. Réalisations d'ateliers vidéos avec des groupes de jeunes au festival de Cannes, dans le cadre de l'opération « regards jeunes sur le cinéma », organisée par l'Oroleis de Paris.
- > **Monteur** du documentaire « de l'une à elles » (45') réalisé par Sarah Ouazzani, produit par Chapacan production.
- > **Cadreur (reportage / Magazine / Institutionnel / Documentaire)**
productions : ICAF (Espace Francophone) / Ecomedia / CNRS Images / 24-25 prod / EVB / Oroleis de Paris.
- > **Réalisation** du film de communication « decidrh » (10'), produit par Resonance 4.
- > **Assistant opérateur** sur le film « la musique du ciel » (52'), réalisé par Gregory Le Moigne, produit par LGM.
- > **Assistant opérateur** sur des films institutionnels tournés sur support Beta Digital et pro 35, pour l'entreprise COLAS, en France, Hongrie, Roumanie, Angleterre, Canada, Etats-Unis. Films produits par LGM.

..... 2004

- > **Intervenant réalisateur** dans le cadre d'ateliers d'éducation à l'image au sein de l'association Oroleis (15x8'), puis au sein de l'association Odyssée Art.
- > **Photographe** sur le film documentaire « de l'inhumain à l'humain », réalisé par Olivier Foucher (52').
- > **Assistant opérateur et cadreur** des courts-métrages, des capatations, et des pilotes publicitaires.

..... 2003

- > **Réalisation de trois films institutionnels** (3x10') pour l'ULP Multimédia de Strasbourg.
- > **Opérateur Tireur N&B** au sein du service audiovisuel de l'INRA.

..... 2002

- > **Réalisation du documentaire** « Avant l'Après » (18'), produit par l'Université Marc Bloch. Film sélectionné et diffusé au festival « Traces de vie », en novembre 2002.
- > **Assistant de Production** sur la série documentaire « Histoires d'îles » (48x26'), diffusée sur TV5.
- > **Cadreur** sur le court-métrage « Promise » (25'), produit par l'association Net4image.

FORMATION

2002 DESS Réalisation Documentaire - Mention Très Bien - Université Marc Bloch (67).

2001 MST (Maîtrise des Sciences et Techniques) **Image et Son - Option : Multimédia** - Université de Provence (13).

1999 DUT SRC (Services et Réseaux de Communication) - Université Joseph Fourier (38).

1997 Baccalauréat ES (Sciences Économiques et Sociales) - St Romain en Gal (38).

CONNAISSANCES TECHNIQUES

Caméras utilisées Sony BETANUM 790 / HDW-750P / DVW-970P / DSR 590 - 570 - 530 - 450 / HVR Z1 - Z7
Panasonic AG-HVX200AE.
Possesseur d'une **unité de tournage DVCAM** complète :
1 sony PD-150 ; 1 micro hypercardio KMR 185 ; 1 unité HF senheiser EW100-G3.

CENTRES D'INTERETS

Documentaire : Pratique quotidienne de la photographie documentaire couleur et N&B.
Vif intérêt pour le cinéma documentaire. Écriture et tournage de projets de films.

Projections

Projection organisée au cinéma *Les 400 coups*, le 27 septembre 2010, en présence des sans-logis, des roms et des demandeurs d'asile, à l'initiative du *collectif de soutien aux sans-papiers d'Angers*.



APPEL A LA SOLIDARITE
DEMANDEURS D'ASILE
SDF
DEMANDEURS D'ASILE
MEME COMBAT
UN TOIT
C'EST UN
DROIT

**COMME UN OISEAU
DANS UN AQUARIUM**
un film documentaire
de Thomas Roussillon et Joris Lachaise

Projection
au cinéma *Les 400 coups*
(12, rue Claveau - Angers)
le lundi 27 septembre, à 20H

Courrier de l'ouest - édition du 25 septembre 2010

► Cinéma. La parole filmée des sans papiers aux 400 Coups



La séance sera suivie d'une rencontre avec Thomas Roussillon et des demandeurs d'asile.

Thomas Roussillon a vécu deux mois avec les sans papiers du « 48, rue Lionnaise », en 2009. Son film témoignage « Comme un oiseau dans un aquarium » est projeté ce lundi aux 400 Coups.

L'Histoire a souvent le hoquet tenace. Le 23 avril 2009, 43 demandeurs d'asile originaires d'Afrique (Soudan, Erythrée...), quatorze Roms de Roumanie et sept sans-logis étaient expulsés du squat du « 48 de la rue Lionnaise ». Parmi eux, un cameraman intermittent, Thomas Roussillon, particulièrement intéressé par la situation des sans papiers. « Je suis arrivé début avril 2009 à Angers. Je suis allé au squat, un peu par curiosité. Et puis je m'y suis installé, jusqu'au jour de l'expulsion. Peu à peu, j'ai acquis la confiance de beaucoup des habitants du 48. »

Résultat de cette immersion, à la fois militante et journalistique, « Comme un oiseau dans un aquarium », film documentaire que Thomas Roussillon, aidé de son complice cinéaste Joris Lachaise, présente lundi, aux 400 coups. « L'idée était de sauver les traces de l'existence et du parcours de ces gens. Il n'y a pas de voix off : la lutte est vue du côté des demandeurs d'asile. J'ai filmé tous les événements, ceux qui

ont rythmé le quotidien dans le squat jusqu'aux démarches pour obtenir un logement décent. Il s'agissait aussi d'aller contre certaines caricatures et dépasser les hypocrisies des différents pouvoirs politiques. Ces gens ont fui les guerres, Ils sont pour la plupart en deuil et ont vécu de vraies tragédies. L'une des dernières propositions qu'on leur a faites était le Cesam !, centre de santé mentale angevin, basé à Saint-Gemmes-sur-Loire.

Thomas Roussillon a filmé l'urgence dans l'urgence, plaçant au cœur de sa démarche la destinée de ces déracinés : d'où viennent-ils, qui sont-ils, pourquoi sont-ils là... et comment vivent-ils aujourd'hui ? « L'histoire du 48 et la lutte qui en a découlé ont eu un réel impact et beaucoup de demandeurs d'asile ont pu être reloués. »

À noter que la séance sera suivie d'une rencontre avec Thomas Roussillon et des demandeurs d'asile. Une soirée organisée en soutien au collectif des sans papiers du Maine-et-Loire (CSSP 49).

Lundi 27 septembre, à 20 h 15, au cinéma 400 Coups. Préventes à L'Étincelle (26, rue Maillé), lundi, de 18 h 15 à 18 h 30. Tarifs : 5 € et 10 € (soutien). Contacts : CSSP 49 au 02 41 76 27 22; 400 coups au 02 41 88 70 95.

Thomas Roussillon a filmé les sans papiers

Le cinéaste indépendant a vécu deux mois avec les squatteurs du « 48, rue Lionnaise » en 2009. Il présente un film de 81 minutes, ce soir, aux 400 coups, à 20 h 15, avec débat.

« Comme un oiseau dans un aquarium », le titre appelle à la résistance. Le film de Thomas Roussillon, cinéaste militant, raconte la vie et le combat des 43 demandeurs d'asile installés au 48, rue Lionnaise, dans le quartier de la Doutre. « Je suis arrivé à Angers avec ma caméra et mon sac à dos, et je suis resté deux mois ! »

Au printemps 2009, Angers se transforme en terre d'asile pour de nombreux sans papiers. Ils fuient les guerres du Soudan, de l'Erythrée... la misère de la Roumanie, la galère de la rue en tant que SDF... « Leur situation m'a révolté, leur lutte et leur dignité m'ont encouragé. » Thomas Roussillon s'immerge alors dans leur quotidien. « J'ai fait comme si j'étais chez moi ! »

Résultat : « Comme un oiseau dans un aquarium » est un documentaire en prise directe sans commentaire, une pièce d'Histoire de l'intérieur. « Je raconte. Mon film est la chronique d'un squat au pays des droits de l'homme. »

Une fois embarqué et accepté, le cinéaste écoute, capte, analyse et canalise. « Après avoir vécu la guerre et le pire, ils demandaient à être respectés. Leur sérénité était impressionnante. » Caméra au poing,

Thomas Roussillon lutte, mange et dort comme eux. « Je les ai suivis ! »

Aux 400 Coups, ce soir

Plus précisément, le cinéaste tisse des liens avec quatre Soudanais et un Érythréen. D'où viennent-ils, qui sont-ils, pourquoi sont-ils là, comment vivent-ils, et quel espoir ? A travers un récit de deux mois, tout y est : l'occupation du « 48, rue Lionnaise », l'expulsion par les forces de l'ordre le 23 avril 2009, et ce qu'ils sont devenus. « Parmi eux, seulement deux ont obtenu l'asile politique, un Soudanais et un Érythréen, deux ont eu un refus, et le cinquième ne m'a plus donné de nouvelles. »

Aidé de son complice, Joris Lachaise, le cinéaste militant filme une cinquantaine d'heures. Pour garder au final, 81 minutes. « Le montage a été difficile, il me fallait donner un sens. » Celui de s'approprier son combat pour survivre, de ne jamais baisser les bras.

Ce soir, à 20 h 15, au cinéma 400 coups, Thomas Roussillon présentera son film en présence de demandeurs d'asile et des militants du collectif des sans papiers.

Yves LAUNAY.



Le cinéaste indépendant, Thomas Roussillon, espère une large diffusion de son documentaire. Mais sa diffusion n'est pas évidente.

Angers

Ouest-France
Jeudi 14 octobre 2010

Les Roms des bords de Maine dans un squat

Après avoir campé deux mois dans un abri de fortune, en bord de Maine, ils ont rejoint dimanche un squat ouvert par des SDF.



SDF et Roms se côtoient dans ce squat de la rue Saint-Léonard, face au stade Jean-Bouin.

Reportage

Les chambres sont coquilles, les murs ornés de tentures multicolores. Au rez-de-chaussée, une femme berce tendrement son bébé. Au premier étage, quelques-uns prennent le goûter. Un sentiment de douceur. Pourtant, dans cette maison, il n'y a ni eau, ni gaz, ni électricité.

Rue Saint-Léonard, face au stade Jean-Bouin, ces locaux appartenant à la société Savelys étaient inoccupés depuis longtemps. « J'ai déjà squatté ici, il y a quelques années », se souvient David, l'un des six SDF qui ont ouvert le squat, fin septembre. En application, dit-il, de la loi de réquisition des logements vides.

« On veut juste un toit pour passer l'hiver », explique son copain Gilles. On a rencontré les Roms aux 400 Coups, lors de la projection du film sur le 48, rue Lionnaise. On les a invités à nous rejoindre. Les dix Roms qui campaient en bord de Maine ont ainsi démenagé. Ils sont maintenant dix-sept, soutenus par le

collectif de soutien aux sans-papiers. « Nous ne sommes pas dans l'illégalité », soutient Pierre-Jean Bourdon, l'un de ses membres. Nous ne faisons qu'appliquer le droit français et européen sur la préservation de la vie. »

La Ligue des Droits de l'Homme accuse

À la mairie, c'est la consternation. Jeudi 7 octobre, Rose-Marie Véron avait reçu ces familles, épaulées par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). « L'objectif de la rencontre, indique l'adjointe aux affaires sociales, était de les écouter sur leurs souhaits, leurs projets d'insertion. Et, éventuellement, de leur faire des propositions. » Une installation temporaire sur le terrain des gens du voyage, aux Perrins, était envisagée. Et même une mise à disposition de caravanes, par des associations.

« Nous avons rendez-vous avec ces familles roms, lundi 11 octobre, pour étudier ça de plus près », raconte Jacques Asseray, président de la LDH. Elles ne sont pas venues et

pour cause : la veille, elles avaient choisi le squat. Étaient-elles dans une situation d'urgence, face au froid ? On peut l'imaginer. D'autant que le terrain des Perrins, saturé, n'aurait pu les accueillir dans l'immédiat.

« Mais le squat n'est pas une réponse satisfaisante aux difficultés dans lesquelles elles se trouvent », remarque Rose-Marie Véron. Plus incisif, Jacques Asseray accuse le collectif d'avoir, « comme toujours, joué son propre jeu : d'abord, il nous a demandé d'intervenir, puis il a récupéré les Roms pour les replacer dans une situation délicate. »

Pour ce militant des droits de l'homme, la solution ne peut exister qu'à long terme. Elle passe par l'attribution de fonds sociaux européens à la mairie, pour qu'elle puisse accompagner les Roms. « Encore faut-il que les familles s'inscrivent dans un dispositif de droit commun », insiste Rose-Marie Véron. Et qu'elles aient une réelle volonté d'intégration. »

Claudine QUIBLIER.

Projection au camp *No Border*, à Bruxelles, le 30 septembre 2010 suivie d'un débat sur le rôle des soutiens dans la lutte politique pour la défense des droits des migrants.

Thursday Sept 30

STRUGGLE OF MIGRANTS

ACTION: Big anti-precarity action game from precarious-united. The whole day, no place yet!

10:00-11:00: General Assembly

11:30-13:00: - In the long run... - space 1
- Silkscreenprinting Bring old t-shirts - space 2

13:30-14:30: Lunch

15:00-16:30: - Migrants and Labour: experiences - space 1
- Open samba workshop - Rhythms of Resistance - outside
- No Border cinema: "Comme un oiseau dans un aquarium" - T. Roussillon & J. Lachaise [FR] - space 2
- The struggle of undocumented people in Belgium - screening and discussion 2

17:00-18:30: - Workshop on the Africa-Europe network Action Caravan Bamako-Dakar 2011 2
- Relations between migrants and support - space 2

NO BORDER CAMP
IN BRUSSELS

SEPT.25 TO OCTOBER 3 2010
SEVEN DAYS OF ACTION, INFORMATION, MOVIES, DEBATES... ON MIGRATION & MIGRATION POLICY

PROGRAM
of the No Border Camp

Film sélectionné et diffusé à *Traces de vies*, à Clermont-Ferrand, aux rencontres du film documentaire, le 24 novembre 2010.

PROGRAMME 20

Mercredi 24 novembre - 18h - Salle Multimédia

Recardo Muntean Rosas
Stan ZAMBEAUX

Recardo et sa maman ont un échange étrange, dans leur petit logement de Bruxelles.
Voir programme 3

Comme un oiseau dans un aquarium
Thomas ROUSSILLON et Joris LACHAISE

Ancien orphelinat, « le 48 » à Angers est un grand bâtiment laissé à l'abandon par les pouvoirs publics depuis seize ans.
Ce logement est alors « squatté » dès début 2009 par des jeunes sans-logis. En avril 2009, les autorités sonnent le glas de ce lieu dans une urgence telle que, visiblement, les relogements ne sont même pas prévus. Comme le disent les habitants et leur comité de soutien « on réquisitionne pour expulser, mais pas pour reloger ».
Quarante-trois demandeurs d'asile d'origine africaine, quatorze Roms de Roumanie, sept jeunes sans-logis vivent là et ont forgé un lien fort et quotidien dans ce lieu. Contrairement à l'a priori de communautarisme totalement exclusif, projeté sur les Roms, on les découvre dans ce lien, partageant la résistance collective. Ils seront, et nous sommes au printemps 2009, reconduits collectivement en Roumanie avec leur accord... bien sûr.

2010 - Vidéo - en partie sous-titré - 81' - PP
Autoproduction

TRACES DE VIES
CLERMONT-FERRAND / VIC-LE-COMTE
22/28 NOVEMBRE 2010

20^e FESTIVAL DU FILM DOCUMENTAIRE

TSrfa